

# L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1913/07/10.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

BREVETÉ  
Art. 17  
166  
1913

W. Subra

# LA RIEGE

2<sup>e</sup> ANNÉE — N° 56

++ 10 Juillet 1913 ++

## Géographique

Revue hebdomadaire illustrée



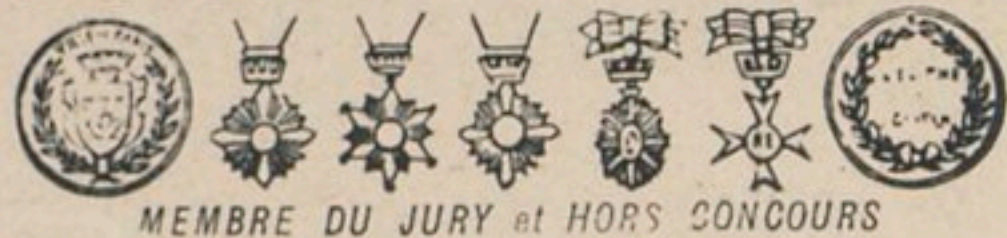
Rédaction  
et  
Administration  
Imprimerie FRA & C<sup>ie</sup>  
= FOIX =  
Abonnements  
1'an 7<sup>frs</sup>, 6 mois 4<sup>frs</sup>

Industrie  
Commerce  
Archéologie  
Histoire  
Tourisme, Sports  
Informations.

PARAISANT LE JEUDI  
Le Numéro 015<sup>c</sup>

W. Subra

# HERNIEUX



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Ceintures ventrières pour tous les déplacements des organes de la femme

**Vous tous qui souffrez de hernies**

vous portez un bandage à ressort qui vous torture et qui, laissant glisser votre hernie, écrase l'intestin sous la pelote. Vous le remplacez alors par un bandage **plus souple**, dont la puissance est nulle et qui s'allonge démesurément au bout de quelque temps. Votre hernie n'est jamais maintenue et vous redoutez l'étranglement fatal. C'est pour vous la souffrance physique, aggravée par la torture morale. Eh bien, il existe un **appareil sans ressort et sans sous-cuisse**, inventé par M. GLASER, spécialiste à Paris.

**Sans ressort**, il est si souple et si léger que les personnes les plus délicates peuvent le porter jour et nuit **sans gêne**. On peut affirmer que la ceinture est presque inusable et sa puissance est telle qu'il immobilise radicalement les hernies les plus volumineuses, les plus rebelles. Ajoutons qu'un système spécial donne à cet appareil une puissance d'élasticité précieuse et constante et c'est là le secret de cette merveilleuse invention. Nous n'insistons pas davantage. Le doute est bien permis à ceux qui ont éprouvé des déceptions continuelles.

Qu'ils viennent donc essayer cet appareil. Ils pourront ainsi se convaincre que le **soulagement est immédiat**, et il leur sera démontré que, grâce à la contention radicale et parfaite, tout espoir de guérison n'est jamais perdu. Voici la preuve :

« 23 janvier 1913.

« Monsieur Glaser,

« Ce serait ingrat de ne pas vous remercier du grand service que vous m'avez rendu.

« Atteint d'une hernie très prononcée du côté droit, j'ai constaté ma guérison après avoir porté votre appareil pendant cinq mois.

« Je vous prie de croire à toute ma reconnaissance et vous autorise à publier ce beau résultat.

« FEULLERAT Sylvain, propriétaire à Cazavet, par Saint-Lizier (Ariège). »

Aussi engageons-nous vivement toutes les personnes atteintes de hernies, efforts et descentes (hommes, femmes et enfants), à se rendre essayer les appareils de M. Glaser à :

à **FOIX**, le 21 juillet, Hôtel Benoît ;

à **SAINT-GIRONS**, le 28 juillet, Hôtel de France (Ferrière) ;

à **PAMIERS**, le 29 juillet, Hôtel de la Poste ;

à **MIREPOIX**, le 30 juillet, Hôtel du Commerce (Dubié).

Pour éviter l'étranglement des hernies, demander la brochure gratuite à M. GLASER, boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

## Raffineries et Sucrieries d'Egypte.

— Rappelons que tous les porteurs d'actions, obligations et parts de fondateur achetées avant le krack peuvent obtenir le remboursement de leurs pertes, même s'ils ont vendu ou échangé leurs titres depuis cette époque.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal.

**Situations d'avenir.** — L'Argus de la Presse (35<sup>e</sup> année d'existence) offre, dans chaque commune, à nos lecteurs et lectrices, surtout à ceux ayant de nombreuses relations, des situations de grand avenir, sans quitter notre région; une certaine instruction est nécessaire.

Ecrire : Argus, 37, rue Bergère, Paris.

## LA POPULAIRE



Construisez votre Maison de Campagne vous-même et sans frais avec **La Populaire** Ouvrage déposé Envoi cont. 8 fr. à M. HENRIET, D<sup>r</sup>, 6, place de la République LE PERREUX (Seine) Pour faciliter votre choix, l'ouvrage réduit, tous kiosques, gares, librairies. . . 3 fr.

Représentants, Libraires, Marchands de Journaux sont demandés dans toutes les Régions. (Forte remise.)

## ASTHME

Soulagement et Guérison **ESPIC** par les Cigarettes ou la Poudre 2fr. la Boîte Toutes Pharm. GROS : 20, rue St-Lazare, Paris. Exiger la signature de J. ESPIC sur chaque cigarette.

Une ligne ..... 15 fr. par an / dont droit  
Deux lignes ..... 20 fr. — / à l'abonnement.

PAYABLE PAR TRIMESTRE.

## MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies, soieries, bonneterie, tissus en tous genres, corsets, etc., etc. Spécialités en toiles, linges de table et de toilette et lingerie, rue Delcassé.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcassé et rue du Rival.

PAUL PÉRIÈS, mécanicien, cours Bouyçhères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

HOTEL DE LA GARE, Not trères. — Autobus de Bourg-Madame  
GARAGE CASTEL, avenue de la Gare Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — MARIS, propri<sup>te</sup>. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique. — Chapellerie. — Cols.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

CAFE-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis AURIOL, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires.

HOTEL DU COMMERCE, recommandé par le Touring-Club de France, cours Saint-Maurice. — P. Dubié, propriétaire. — Hôtel en partie reconstruit, entièrement modernisé. — Service de l'omnibus gratuit.

P. PONS fils, mécanicien. — Cycles — Autos — Machines à coudre. — Pneus autos, stock Continental en magasin. — Pneus vélos Wolber. — Moto Naphta. — Fosse à réparation. — Garage pour 10 voitures. — Location d'autos pour excursions. — Huile de Dion-Bouton. — Dépôt des machines agricoles Amoureux frères — Automobiles Clément Bayard.

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

A LOUER Villa meublée comprenant : salle à manger, cuisine et cinq chambres. S'adresser à la Roseraie, Ornolac, par Ussat-les-Bains.

## LE SECRET DU CURÉ DE DEUIL



Exigez ce portrait

et le nom du Préparateur: Duvergier.

Si vous éprouvez quelques malaises, douleurs, vertiges, écrivez à Monsieur Duvergier, pharmacien, à Bois-Colombes, il vous enverra une brochure gratis et en ajoutant 1.50 en timbres-poste un paquet de plantes constituant la **recette du Curé de Deuil**. Cette recette composée de plantes sauvages constitue le meilleur dépuratif connu ayant fait ses preuves depuis UN siècle de bonne renommée.

La **Tisane du Curé de Deuil**, est tout particulièrement employée contre le **Rhumatisme**, la **Goutte**, les **Maladies de Peau**, l'**Obésité**, les **Migraines périodiques**, les **Maladies Intérieures**, les **Dangers du retour d'âge**, **Chaleurs**, **Congestions**.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

# L'Ariège

2<sup>me</sup> Année. — N° 56.

Jeu di 10 Juillet 1913

# Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie & Commerce & Agriculture  
Tourisme & Sports  
Archéologie & Histoire & Actualités  
Informations



ABONNEMENTS

|   | Un an. | Six mois |
|---|--------|----------|
| Ariège et départements limitrophes..... | 7 fr.  | 4 fr.    |
| Autres départements.....                | 8 fr.  | 5 fr.    |
| Étranger .....                          | 12 fr. | 7 fr.    |

## SOMMAIRE

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Le Général Hoche.....   | Toussaint NIGOUL.        |
| La Bastille, fin de cette terrible prison d'Etat, le 14 juillet 1789..... | Un Montagnard Ariégeois. |
| Historique de la Fête de la Fédération, 14 juillet 1790.....              | Nestor de MONTFOURCAT.   |
| Éphémérides de Pamiers.....   | Jules de LAHONDÈS.       |
| Echos Ariégeois.....  |                          |
| Exposition de photographies à Foix.....                                   | PHILOS.                  |

*Nos gravures* : Le Général Hoche à Frœschwiller. — Fêtes d'inauguration de la ligne Berne-Lotschberg : Groupe des délégués étrangers. — Réception à Brigue. — Station Kanderstegg. — Henri Rochefort.

## LE GÉNÉRAL HOCHÉ

Le dimanche 29 juin, a eu lieu à Versailles le banquet annuel à la mémoire du général Hoche, né dans cette ville et mort au milieu de l'armée de Sambre-et-Meuse qu'il commandait en chef.

Il avait vingt-neuf ans.

Cette commémoration a inspiré à notre collaborateur, M. Toussaint Nigoul, un article publié par notre confrère *l'Avenir*. Nous en reproduisons les principaux passages, persuadés qu'ils intéresseront les lecteurs, tant par les réflexions de l'auteur, que par les extraits de deux lettres écrites par le jeune général quelques jours avant sa mort. Lettres peu connues, qui donnent une idée du caractère et de la virile énergie des généraux de ce temps-là.

Voici l'article :

La vie si courte, mais si remplie et si glorieuse du général Hoche est dans toutes les mémoires. Elle peut se résumer ainsi : il pacifia la Vendée et ne connut que la victoire. Il fut, avec Joubert, mort deux ans après lui glorieusement à Novi, et, comme lui, à la fleur de l'âge (30 ans), le général le plus républicain de la jeune République. Comme Joubert, il aurait envié certainement la mort du champ de bataille. Son destin ne le voulut pas, et le mystère qui tant troubla ses contemporains plane encore sur sa mort. D'aucuns prétendent qu'elle fut naturelle, consécutive à un mal de poitrine, aggravé par les fatigues de la guerre. D'autres veulent y voir le résultat de persécutions hypocrites, d'atteintes à sa probité et à son honneur par des ennemis au pouvoir ; manœuvres concentrées un moment dans la plus atroce accusation. Un bruit courait au sein même du Directoire, propagé par Barras, que le général aurait pris à la caisse de son armée six cent mille francs qu'il aurait partagés entre les officiers de son état-major.

Faut-il écarter l'idée du poison administré par la peur qui serait résultée des menaces que l'on va voir de la part du général ? Le lecteur appré-

ciera. Les extraits qui vont suivre de deux lettres peuvent lui en donner le moyen.

Le général venu à Paris afin de demander au Directoire des subsides pour l'entretien de son armée, subsides déjà réclamés et vainement attendus, a vent de l'accusation. Elle lui est confirmée par la démarche que fait auprès de lui un envoyé de Barras, du nom de Lacombe.

Ce *citoyen* — appellation qu'on se donnait encore entre hommes — vient lui offrir de la part de Willaume, payeur général de son armée, de « diriger ses affaires ». Cette démarche est une révélation pour le général déjà averti. Il raconte la scène dans l'extrait suivant d'une lettre datée de Paris, rue Cerutti, 19 fructidor an VI :

« Le piège était trop grossier. J'ai presque été tenté de me fâcher qu'on me crût assez simple pour m'y laisser prendre. Le citoyen Lacombe a été prié par moi de descendre promptement par l'escalier, pour m'éviter la peine de le faire sortir de la maison par la fenêtre... Ses affaires !... un intendant !... un trésorier !... vraiment ! nous en sommes bien là mon état-major et moi !... Tenez, questionnez Chérin, la première fois que je l'enverrai dans cette caverne de brigands. Il vous dira, avec sa rude et loyale franchise, si nous avons des gâteaux à partager, dont les fèves soient de cent mille francs.

« Mon sang bout dans mes veines, lorsque j'entends de pareilles absurdités ! mais mon âme se révolte à la seule pensée que le gouvernement, non seulement les autorise, mais les fasse lui-même répandre.

« Je m'en doutais à mon dernier voyage à Paris ; et leur conduite hypocrite envers moi aurait dû me dessiller la vue. Je voulais une explication publique, dans laquelle j'aurais donné mes preuves, et la Nation m'aurait jugé ! Elle aurait prononcé entre moi et ces pantins déguisés en Grecs et en Romains, il y a quelques mois ; et qui veulent maintenant jouer au despotisme, arborant le manteau du moyen âge et le chapeau à la François I<sup>er</sup>. O ma patrie !... ma patrie !... »

« Et cet autre passage d'une autre lettre du 30 du même mois, datée de Bonn-sur-le-Rhin, en Prusse :

« Ils veulent me perdre ! Mais qu'ils prennent garde à eux ! Je vais les foudroyer avec des preuves de feu !... croient-ils donc que je me suis dessaisi de ce qu'ils ont eu la bêtise de mettre à ma disposition ? Je les connais trop bien. Mais il me faut des appuis ; la vertu en a bien plus besoin que le crime, dans cette époque de désastres. Voyez à parvenir jusqu'à Thibaudau ; on le dit proscrit. Qu'il vienne ici ; qu'il vienne au milieu de nos baïonnettes : C'est un sûr asile. Voyez aussi Daunou. Je ne veux pas de Doucet ; je n'aime pas cet homme, bien qu'il dise qu'il est mon ami. Tâchez de rencontrer Edouard ; il peut beaucoup. Mais, hélas ! Que pouvons-nous, après ce qui s'est passé ?... Mais enfin, je veux qu'on sache que, depuis trois mois, le prêt manque à mes troupes ; que la partie droite du Rhin est occupée par elles ; qu'elles y vivent sans que ses fournisseurs, dont on m'accuse d'être le complice, se soient en rien mêlés des affaires de mon armée. Et pourtant, il s'agit d'autre chose que d'un caporal et de quatre hommes !... l'armée de Sambre-et-Meuse, enfin !

« Peut-être, dans les salons dorés du petit Luxembourg, ignore-t-on



Deux fois la colonne d'assaut avait été repoussée. Alors, Hoche se précipita sur le front des troupes et là, sabre en main, debout sur les éperons, cria : — Soldats ! à six cents francs la pièce les canons prussiens ? — Adjudés ! — répondirent les hommes.

LE GÉNÉRAL HOCHÉ À FRÉESCHWILLER  
Tableau de M. Malespina  
envoyé par l'Etat en 1912 à la ville de Foix.

« qu'elle existe..... Peut-être même M. Aubry (1) ose-t-il demander si elle est au nord ou au midi. Enfin, que veulent-ils de moi tous ces saltimbanques ? Veulent-ils que j'aille à Paris pour y renouveler le scandale honteux du 30 prairial (2) ? Le veulent-ils ? Eh bien, j'irai aussi, à mon tour, mettre en pièces les habits brodés et les panaches de ces monstrueux pantins. Qu'ils ne me provoquent pas ! »

Un mois après, le général Hoche était mort ! — tué, peut-être, par cette lettre, plutôt que par la maladie.

Toussaint NIGOUL.

Rabat, 26 juin 1913.

## LA BASTILLE

### Fin de cette terrible prison d'État

#### Le 14 juillet 1789.

Vers le commencement du règne de Charles V, les Anglais inondaient la France. Leur présence sur le territoire inspirait des craintes continuelles; on résolut de prolonger les murs de Paris afin de comprendre les faubourgs dans une enceinte de fortifications.

Le 24 avril 1339, Hugues Aubriot, prévôt de Paris et ministre des finances, posa, en grande pompe et cérémonie, la première pierre d'un château fort qui était destiné à défendre la porte Saint-Antoine; c'est ce château qui fut ensuite une prison d'État et qu'on appela la Bastille.

La Bastille ne se composa d'abord que de deux tours construites à l'entrée de Paris, du côté du faubourg Saint-Antoine; plus tard, deux autres tours pareilles furent élevées en face des premières; Charles VI en fit élever quatre autres à distances égales; des bâtiments furent construits entre les tours; des ponts furent coupés dans l'épaisseur des murs; les huit tours furent définitivement entourées d'un fossé sec, de vingt-cinq pieds de profondeur. L'entrée du château de la Bastille, situé sur la rive droite de la Seine, près de l'Arsenal, était à droite de l'extrémité de la rue Saint-Antoine.

Avant de parvenir à la grande cour, triste et redoutable enceinte tracée sur cent vingt pieds de long et quatre-vingts de large, on devait franchir

(1) Le M. Aubry en question était dans ce moment ministre de la Guerre.

(2) Le 30 prairial an VII, fut, on le sait, une des manifestations de l'anarchie qui régnait au sein du Directoire entre les Directeurs et les deux Chambres. Elle fut provoquée par les nouvelles successives de nos défaites sur nos frontières pendant le séjour de Bonaparte en Egypte. Les deux pouvoirs se rejetaient la responsabilité de ces défaites. La scène eut lieu dans la salle des Cinq-Cents : Deux députés, à la tribune, se battirent avec tant d'acharnement qu'ils se déchirèrent les vêtements. Le résultat de cette échauffourée entre représentants fut la démission des Directeurs Merlin de Douai et de Larevellière-Lepaux et leur remplacement par Roger-Ducos et le général Moulin. Cinq mois après, le général Bonaparte, rentré d'Egypte, exécutait son 18 Brumaire. T. N.

deux ponts-levis et cinq portes épaisses, dont trois avaient des corps-de-garde; une sentinelle veillait nuit et jour à chacune de ces portes.

Les huit tours de la Bastille avaient chacune un nom particulier. On les nommait : la tour du Puits, la tour de la Basinière, la tour de la Comté, la tour de la Bertaudière, la tour du Coin, le tour du Trésor, la tour de la Chapelle et la tour de la Liberté. Treize pièces de canon, servant aux réjouissances publiques, étaient placées sur la plate-forme qui unissait ces tours.

Dans la partie inférieure des tours, on avait pratiqué des cachots humides et infects, dont le séjour était toujours funeste aux misérables qui y étaient ensevelis. Trois chambres étaient superposées au cachot du rez-de-chaussée; l'intérieur de la tour était terminé vers sa partie supérieure par une quatrième chambre appelée *calotte*.

On distinguait plusieurs ordres de chambres à la Bastille; les plus horribles étaient les cachots du pied des tours et celles appelées cages ou cachots de fer; venaient ensuite les *calottes*, prisons obscures, étroites, brûlantes en été et glaciales en hiver. Les chambres hautes situées entre la calotte et le cachot du rez-de-chaussée étaient presque toutes octogones; la lumière y pénétrait tourmentée par une triple grille scellée à chaque croisée. Presque toutes les

chambres, excepté les cachots, avaient des poêles ou des cheminées barrées de fer; elles étaient numérotées. Une fois le prisonnier jeté dans un de ces sépulcres, il était mort au monde, inconnu à ses geôliers eux-mêmes, enveloppé dans un mystère impénétrable; on ne le distinguait plus que par le nom de la tour qu'il habitait et par le numéro de sa chambre.

L'ameublement se composait ainsi : un lit de serge verte, une paillasse, trois matelas, deux tables, deux cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuiller d'étain, un gobelet d'étain, un chandelier en cuivre, des mouchettes de fer et deux ou trois chaises; c'était une grande faveur que d'obtenir des pelles et des pincettes. Chaque chambre avait trois portes fermant l'une sur l'autre par des verrous et des serrures.

La nourriture était grossière, malsaine, et il était bien rare que l'on permit à un prisonnier de se procurer d'autres aliments que ceux du château.

Quatre porte-clefs faisaient le service des huit tours. L'état-major de la Bastille se composait d'un gouverneur dont la place rapportait, en appointements ou en profits administratifs, plus de quarante mille livres; d'un lieutenant du roi et d'un major aux appointements de quatre mille livres, d'un aide-major aux appointements de quinze cents livres, d'un chirurgien et d'un chapelain avec douze cents livres d'appointements. Cette organisation est celle qui existait au moment de la prise et de la destruction de la Bastille en 1789.

Pour la garde du château, M. d'Argenson avait remplacé les compagnies franches d'archers et de bourgeois à la solde du gouverneur, par une compagnie d'invalides de cent hommes, à la tête de laquelle se trouvaient deux capitaines et un lieutenant.

Le lieutenant-général de police avait la haute main sur l'administration de la Bastille; c'était une puissance formidable que celle-là; pourtant elle avait ses limites, car, chaque fois qu'il était mandé, le lieutenant-général de police devait paraître *debout et découvert* à la barre du Parlement, où le président lui ordonnait de répondre.

Le château de la Bastille, longtemps après la fondation, fut entouré d'un fossé de cent vingt pieds de profondeur, où il n'y avait de l'eau qu'à l'époque des pluies abondantes et des crues de la Seine.

Le château était gardé avec une extrême sévérité. La nuit, les sergents faisaient des rondes tous les quarts d'heure. A chaque heure, un coup de cloche sonnait par le factionnaire de l'intérieur avertissait les officiers qu'il veillait à sa consigne. Les ponts, une fois levés, ne s'ouvraient que sur un ordre du roi. Le lieutenant de police, les ministres avaient droit aux honneurs militaires. La garde présentait les armes, la grande porte s'ouvrait pour leur donner passage; un maréchal de France y entraient seul avec son épée.

Tout prisonnier amené à la Bastille était minutieusement fouillé. Les gens de qualité étaient quelquefois dispensés de cette formalité rigoureuse. Ainsi dépouillé, le prisonnier était jeté dans une chambre; trois portes se refermaient lourdement sur lui, six verrous étaient tirés, trois clefs tournaient dans trois serrures, et nul bruit du monde n'arrivait désormais

à son oreille ; il ne savait s'il devait vivre et mourir dans cette effroyable captivité.

Il y avait à la Bastille un dépôt des archives et un archiviste appointé.

La mort même des prisonniers était souvent un mystère ; on les faisait inhumer à la paroisse Saint-Paul sous un nom supposé.

Lorsque un prisonnier sortait de la Bastille, on lui faisait jurer un silence absolu sur tout ce qui s'était passé au dedans.

Le serment était toujours bien gardé, car le misérable, accablé par ses souvenirs, craignait, à la moindre indiscretion l'apparition subite de l'exempt captureur, muni d'une lettre de cachet ; une parole inconsidérée eût été payée d'un nouveau martyr.

Un fois par jour, chaque prisonnier venait respirer dans la cour du château, étroit espace enfermé entre quatre murs de plus de cent pieds de haut. Sur l'une des murailles, la grosse horloge, dont le endran était soutenu par deux figures enchaînées, sonnait l'heure aux malheureux pour qui le temps n'était plus qu'une lamentable souffrance ; au-dessous, une inscription en lettres d'or sur marbre noir, leur apprenait que l'horloge avait été placée là par ordre de M. Raymond Gualbert de Sartines.

Telle était la vie au fond de la Bastille. L'homme enlevé à sa famille accomplissait lentement son mystérieux supplice, souvent sans en savoir la cause, toujours sans en présumer la fin.

Nous ne pouvons rappeler ici l'histoire de tous les prisonniers enfermés à la Bastille. Nous nous bornerons à recueillir quelques noms illustres, quelques grandes infortunes historiques.

Deux puissants personnages furent conduits à la Bastille et n'en sortirent que pour aller à l'échafaud ; c'étaient Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, décapité en Grève, le 19 décembre 1475, et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, exécuté sur la place des Halles, au mois d'août 1477, tous deux accusés de conspiration contre Louis XI. Le roi avait ordonné que la décollation de Jacques d'Armagnac aurait lieu, non point sur l'échafaud de pierre en permanence au milieu des Halles, mais sur un échafaud de bois. Les enfants du patient furent placés au-dessous, afin que le sang de leur père vint couler sur leurs têtes à travers les fissures des planches ; c'est avec ce despotisme que Louis XI commença la ruine de la féodalité.

Le 15 juin 1602, un bateau, descendant rapidement la Seine de Fontainebleau à Paris, avait pris terre sous les murs de l'Arsenal. Plusieurs archers en étaient sortis, conduisant un persouage qui devait appartenir à la haute noblesse, si l'on en jugeait par la richesse de son costume et la fierté de son visage. Le prisonnier, serré de près par ses gardes, traversa les jardins de l'Arsenal, fut introduit à la Bastille et jeté dans l'ancien cachot du comte de Saint-Paul. Par lettres-patentes du roi, son procès fut attribué au Parlement, l'instruction en fut confiée au premier président, Achille de Harlay, assisté de Nicolas Popier, second président ; d'Etienne Fleury et de Philibert Thurin, rapporteurs.

Ce prisonnier s'appelait Charles de Gontant, duc de Biron, pair, maréchal et amiral de France. On l'accusait d'avoir entretenu des intrigues avec les étrangers ; le maréchal était gouverneur de la Bourgogne ; il devait, par un traité secret, épouser la troisième fille du duc de Savoie, à la condition que le roi d'Espagne lui transporterait tous ses droits sur le duché de Bourgogne.

La procédure fut commencée et rapidement instruite. Dans tous ses interrogatoires, le maréchal avait manifesté une violence excessive et proféré des paroles outrageantes pour le roi, pour les témoins et pour ses juges. Il attendait l'issue de l'accusation portée contre lui, lorsque, le 13 juillet 1602, vers dix heures du matin, M. de Believre, chancelier de France, accompagné d'un greffier du Parlement, pénétra dans son cachot. Biron était déclaré atteint et convaincu du crime de haute trahison, comme tel condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève ; mais, par considération pour sa famille, le roi lui faisait remise de la publicité du supplice et ordonnait qu'il aurait lieu dans la cour de la Bastille ; en conséquence, un échafaud avait été dressé tout exprès dès le matin.

Bien des fois, Biron interrompit la lecture de sa sentence, et peu s'en fallut qu'il ne frappât au visage le greffier, dont la frayeur n'était pas rassurée par la présence d'une garde nombreuse. Le maréchal était rouge de fureur ; des paroles brèves et saccadées s'échappaient de ses lèvres ; il poursuivit de ses injures le chancelier et le greffier lorsqu'ils sortirent du cachot, puis il continua à se promener à grands pas, exhalant sans cesse la rage qui dévorait son âme.

Une heure s'était à peine écoulée depuis la sortie des gens de justice, lorsqu'un homme entra : c'était le bourreau.

— Monseigneur, l'heure se passe, et il faut aller...

— Déjà ! fit le maréchal. Oh ! le roi est un ingrat, et si je tenais entre mes mains tous les membres de son Parlement maudit, je les étranglerais tous sans miséricorde.

Puis il criait sans cesse : « Voilà la récompense de mes services ! Le Parlement est vendu au roi, et le roi trafique de sa conscience. » Cependant, il avait suivi l'exécuteur et ses gardes, et lorsqu'il eut fait sept ou huit pas, il se trouva sur l'échafaud qu'on avait dressé au niveau de la croisée de sa chambre, après avoir enlevé les barres de fer scellées dans le mur. Quarante-vingts ou cent personnes étaient au pied ; lorsque le maréchal parut, un frémissement agita la foule.

— Que font là tant de marands et tant de gueux ? cria-t-il d'une voix horrible.

L'exécuteur lui présentait un mouchoir rouge ; il le prit, se banda les yeux, s'agenouilla ; le bourreau fit un pas en arrière... En une seconde, le maréchal s'était relevé, il avait arraché son bandeau, saisi le bras qui tenait la hache ; il se mit à crier encore : « N'y a-t-il donc point de pitié pour moi ? » La hache tremblait dans la main droite de l'exécuteur, car Biron lui étreignait convulsivement le bras ; puis son énergie sembla l'abandonner, son visage se couvrit d'une pâleur livide, il attacha son bandeau, s'agenouilla, inclina la tête vers le billot ; le bourreau leva sa hache... « Non, non, s'écria Biron avec un accent terrible ; non, je veux voir le ciel encore ! » Il fixait le ciel de ses yeux égarés, puis les reportait vers l'exécuteur avec une sorte d'expression féroce. Le bourreau eut peur, la foule frémissait, car cet homme n'était pas lié, et il subissait les élans d'une frénésie affreuse. Il y eut un moment d'incertitude et de silence ; moment pendant lequel éclatait ce dernier effort d'un condamné qui se rattache à la vie. Enfin, le maréchal, épuisé, pâle, le visage inondé d'une sueur froide, se laissa tomber sur les deux genoux ; son front toucha le billot. Le bourreau fit un mouvement rapide des deux bras ; le maréchal se relevait encore, lorsque sa tête et trois doigts de sa main roulèrent à la fois sur l'échafaud.

A 9 heures du soir, il fut inhumé dans l'église Saint-Paul.

Pendant le règne de Louis XIV, plusieurs noms illustres furent inscrits sur le registre d'entrée de la Bastille. Le 7 septembre 1661, le surintendant Fouquet y fut enfermé. Le roi, jaloux de sa prodigieuse fortune, de son luxe inouï, conçut des soupçons sur sa probité et le fit accuser de concussion.

D'autres racontent que Louis XIV fut irrité des succès de Fouquet auprès des dames de la Cour ; car il en était peu d'entre elles qui n'eussent sacrifié au veau d'or, comme on disait à cette époque. On prétend même que le surintendant avait voulu séduire Madame de la Vallière. On trouva dans ses papiers une collection complète de billets galants qui renversèrent bien des réputations chancelantes. Bref, le procès fut fait au surintendant ; et soit qu'il eût été coupable de nombreuses malversations ou de nombreuses bonnes fortunes, il fut condamné au bannissement par arrêté du Parlement, du 20 décembre 1664. Il mourut au fort de Pignerol le 2 mars 1681.

Pélisson, son secrétaire, enfermé en même temps que lui à la Bastille, dut sa célébrité aux vers de l'abbé Delile.

Vers la fin de l'année 1671, des bruits sinistres parcouraient Paris. On parlait à chaque coin de rue de personnages ténébreux experts en matière de sorcellerie, et qui avaient appris d'un Italien l'art funeste de composer des poisons.

Marguerite d'Aubray, épouse du sire Gobelin, marquis de Brinvilliers, fut accusée de ces crimes et conduite à la Bastille, le 27 janvier 1672.

La marquise de Brinvilliers, selon les bruits de l'époque, entretenait une intrigue amoureuse avec M. Godin de Sainte-Croix, capitaine de cavalerie, empoisonneur comme elle. Bien des fois, elle avait tenté d'empoisonner son mari pour épouser son amant ; mais Sainte-Croix, peu soucieux d'une possession éternelle de sa maîtresse, faisait prendre des contre-poisons au marquis de Brinvilliers chaque fois qu'il était empoisonné ; il succomba pourtant ; atteinte et convaincue d'empoisonnement sur la personne de son mari, Marguerite fut condamnée à être brûlée après avoir eu la tête tranchée en Grève, le 17 juillet 1676.

Ce procès fut suivi de plusieurs autres semblables, parmi lesquels on distingue particulièrement celui de la femme Deshaies (plus connue sous le nom de La Voisin), Filastre, Vigoureux, et de trois personnages qui furent brûlés vifs en place de Grève. Ces accusations furent jugées par un tribunal institué pour les empoisonnements, et qu'on nomma la *Chambre ardente*.

L'affaire du jansénisme, peu après la minorité du roi Louis XV, et la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, avaient peuplé la Bastille d'une grande quantité de victimes ; plusieurs d'entre elles moururent dans leur cachot après de longues détentions. Ainsi, Jean Candell, né à Tours,

fut conduit à la Bastille pour hérésie, le 4 août 1690; il y mourut au bout de trente années; son cadavre était chargé de soixante-trois livres de fer; François de Coulay, docteur de l'Université de Paris, y est resté quarante-huit ans; Isaac Armet de la Motte, cadet dans le régiment de Dampierre, subit une détention de cinquante-quatre ans, six mois et vingt jours. La plume se refuse à tracer toutes les horreurs, toutes les souffrances accumulées au fond de cette prison d'Etat, par le despotisme et l'intolérance religieuse; c'est une nomenclature si affreuse, qu'elle épouvante; si longue, qu'elle décourage.

Le 18 septembre 1698, M. Saint-Mars conduisait, des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, un prisonnier connu sous la dénomination de l'*homme au masque de fer*; c'est le héros d'un mystère politique, sur lequel tout le monde a écrit depuis Voltaire, et auquel était réservé le triste honneur de devenir le personnage médiocrement historique et médiocrement littéraire d'un mélodrame aux boulevards.

L'homme au masque de fer mourut subitement le 19 novembre 1703 et fut enterré le lendemain à l'église Saint-Paul, sous le nom de Marchialy.

Pendant la régence, la Bastille changea presque de destination. La politique et la religion avaient été détrônées par la débauche; et l'on incarcérait impitoyablement quiconque avait osé bégayer la critique la plus légère contre le désordre des mœurs de la Cour.

Un jeune homme de 22 ans fut conduit à la Bastille, le 17 mai 1717; on le soupçonnait d'être l'auteur d'une satire qui avait paru contre le régent et ses roués. Ce jeune homme était Voltaire; rendu à la liberté, en 1718, il fut enfermé de nouveau, en 1719, à cause d'une querelle avec le chevalier de Rohan Chabot.

Bien souvent aussi, la captivité fut à cette époque le dénouement obligé d'une intrigue amoureuse, et plus d'un gentilhomme expia ainsi ses bonnes fortunes ou ses infidélités. Il était difficile de se risquer sur le terrain glissant de la rouerie, sans froisser parfois les scrupules conjugaux de quelque grand personnage ou la jalousie théâtrale de quelque noble dame qui voulait perdre l'habitude de changer d'adorateurs; et alors, maris et maîtresses entraient en colère, exempts et gens de police se mettaient en campagne, la vengeance était à l'affût; et quelque talon rouge, surpris à l'improviste, s'en allait versifier pendant six mois sous les verroux de la Bastille.

Les rivalités et les duels se terminaient aussi par une lettre de cachet. Un soir qu'au bal de l'Opéra le duc de Richelieu, plaisamment accoutré en chevalier de Salamanque, causait familièrement avec une jeune et belle princesse, Gacé, autre roué célèbre, se permit à l'oreille de la dame quelques plaisanteries touchant l'inconstance et la perfidie du beau masque. A un signe de Richelieu, Gacé sortit avec lui; arrivés dans la rue Saint-Thomas du Louvre, ils dégainèrent courtoisement sous un réverbère, et le duc libertin reçut un grand coup d'épée dont il guérit à la Bastille; c'est la seconde fois qu'il y était enfermé.

Tout le monde connaît l'histoire de MM. Allègre et de Latude, qui s'évadèrent miraculeusement de la Bastille pendant la nuit du 25 au 26 février 1756. M. de Latude a écrit un mémoire où il raconte lui-même cette périlleuse aventure, méditée et préparée pendant plusieurs années.

Le 7 mai 1766, une voiture fermée et entourée d'une nombreuse escorte, sortit de la Bastille; des soldats du guet et des détachements d'infanterie étaient apostés à tous les coins de rue; la voiture suivit au grand trot la rue Saint-Antoine, du côté de la rivière, les quais jusqu'au Pont-au-Change; là, tournant brusquement, elle ne s'arrêta que sur le quai des Morfondus, au pied des tours de la Conciergerie.

Un vieillard en descendit; c'était Thomas-Arthur de Lally, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées du roi. Malgré plusieurs victoires remportées sur les Anglais, M. de Lally était accusé d'avoir compromis et perdu par une mauvaise administration presque tous les établissements français dans les Indes. Indigné d'une accusation pareille et peu soucieux de l'avenir, le malheureux se constitua volontairement prisonnier, et entra à la Bastille le 1<sup>er</sup> novembre 1762.

Après avoir mis pied à terre, M. de Lally, entouré de ses gardes, traversa la cour étroite qui donnait sur le quai; il descendit les six marches qui conduisaient dans le sombre vestibule de la Conciergerie; là, deux guichetiers lui firent signe de la main; il les suivit dans le corridor voûté en ogives qui était à gauche de l'entrée, et il fut introduit dans un cachot donnant sur un préau où de hautes murailles ne laissaient apercevoir qu'un coin du ciel. La porte était restée ouverte; quelques minutes après, le greffier de la prison vint lui lire un arrêt de mort rendu par le Parlement. « Mais qu'ai-je donc fait? » s'écria M. de Lally avec une voix où il y avait déjà plus de ré-

signation que de désespoir, et son œil se fixa vers la porte, sur le seuil de laquelle l'aumônier de la prison se tenait immobile. Le prêtre conduisit le condamné dans la chapelle, et il l'exhortait à recevoir les dernières consolations de la religion.

— De grâce, Monsieur, laissez-moi seul un instant! et M. de Lally alla s'asseoir vers une extrémité de la chapelle, le coude appuyé sur son genou, le front penché sur sa main, dans l'attitude d'un homme qui réfléchit.

Quelques minutes après, deux personnages dissimulés dans l'obscurité s'étaient précipités vers le condamné, et ils avaient saisi son bras droit qu'ils tenaient en l'air; ce bras était armé d'un compas aigu, un filet de sang coulait sur la partie gauche de sa poitrine: déjà M. de Lally s'était frappé.

Ce fut grande rumeur dans la prison. S'il allait mourir d'un suicide, celui qu'on destinait au supplice! La blessure était-elle profonde? La pointe du compas avait-elle pénétré jusqu'au cœur? L'ordre arriva aussitôt de hâter l'exécution. On prit le patient, on lui serra les mains avec des cordes, on lui mit un bâillon qui entra dans la bouche comme le mors d'un cheval, on le hissa sur un tombereau. Tout se fit brusquement, car le sang coulait toujours sur la poitrine de M. de Lally, et il fallait bien que le peuple eût son spectacle, la justice son cours, le bourreau sa gratification.

Arrivé en Grève, monté sur l'échafaud, le vieillard laissa errer de tristes regards sur la foule qui bourdonnait à ses pieds. Le bâillon qui l'étouffait l'empêcha de proférer une parole. Il se mit à genoux, tendit le cou: un premier coup de hache enleva le crâne... C'était une maladresse du fils du bourreau, jeune homme sans expérience encore; son père le repoussa d'un regard, saisit la hache à deux mains, et ce qui restait de cette tête bâillonnée rola sur les planches de l'échafaud...

La foule s'écoula sourdement par les rues qui aboutissent à la place de Grève; les tristes émotions de la journée avaient rembruni tous les visages. On inhuma le supplicié, dont la moitié de la tête portait encore un bâillon, et, le soir, le fils du bourreau fut rudement réprimandé par son père.

M. de La Chalotais, procureur général au Parlement de Bretagne, fut enfermé à la Bastille en l'année 1766, à l'occasion de troubles qui s'étaient élevés dans sa province. Voltaire raconte dans sa correspondance que M. de La Chalotais a écrit ses mémoires avec un cure-dent et un peu de suie délayée dans de l'eau.

Louis XV était mort, son successeur luttait vainement contre une réaction incessante; le trône allait être renversé par la tempête commencée aux états-généraux de Versailles pendant le mois de mai 1789.

Déjà le tiers-état devenait puissant par la résistance. L'exil de M. Necker, arrivé le 11 juillet, la présence des troupes autour de Paris, déterminèrent le mouvement qui allait passer des idées dans les événements.

Le 14 juillet 1789, l'effervescence est à son comble; on s'arme, on se réunit, on se précipite; le peuple est autour de la Bastille, et après quatre heures de siège, à cinq heures trois quarts de l'après-midi, il entre en vainqueur. Le gouverneur Launay est massacré au bas des marches de l'Hôtel-de-Ville, et sa tête coupée est promenée dans les rues au bout d'une pique.

Voici le résultat officiel des travaux de la commission nommée après la prise de la Bastille:

|  |     |
|--|-----|
| Morts sur la place . . . . .                   | 83  |
| Morts des suites de leurs blessures . . . . .  | 15  |
| Blessés . . . . .                              | 60  |
| Estropiés . . . . .                            | 13  |
| Vainqueurs qui n'ont pas été blessés . . . . . | 654 |
| Veuves . . . . .                               | 19  |
| Orphelins . . . . .                            | 5   |
| Total . . . . .                                | 849 |

Plusieurs prisonniers furent trouvés dans les cachots; c'étaient MM. Tavernier, Laroche, Pujade, le comte de Whyte, le comte de Solage, etc.

L'un d'eux, un vieillard pâle, amaigri, couvert de haillons et presque fou, fut conduit par le peuple à l'Hôtel-de-Ville. Une barbe épaisse donnait un aspect plus sinistre encore à cette figure si caractérisée par la forte empreinte de la souffrance et du malheur. Ce vieillard s'appelait le comte de Lorges.

Un Montagnard Ariégeois.

## Historique de la Fête de la Fédération

14 JUILLET 1790.

Au nombre des faits historiques les plus importants que rappelle la Fête nationale du 14 juillet, nous devons citer surtout celui de la Fédération, qui trouva dans toutes les villes de notre Ariège et jusque dans ses bourgs les plus reculés, un sympathique écho, tant nos populations étaient lassées de la tyrannie et éprises de la liberté que leur offrait l'ère nouvelle, plus mémorable encore que celle qui procura à leurs ancêtres le très appréciable bienfait de l'affranchissement et de l'émancipation des communes avec ces chartes admirablement libérales qui constituent le plus riche trésor de nos archives et dont nos chroniqueurs et nos annalistes se plaisent justement à commenter les clauses, démocratiques et humanitaires au premier chef.

On a dit avec raison que les grandes transformations sociales ne s'opèrent pas sans effusion de sang ; l'histoire est là pour démontrer cette implacable loi que les Livres saints eux-mêmes ont enregistré : *Sine sanguinis effusione non fit redemptio*. C'eût été un grand bonheur pour la France que la transition de l'ancien régime au nouveau, sous lequel nous vivons, s'opérât tranquillement et pacifiquement, comme on le croyait en 1789 et 1790. Mais, hélas ! pour en arriver au bien-être plus ou moins relatif encore des temps modernes où de choquantes inégalités s'obstinent à persister, envers et contre tous les principes solennellement proclamés, il fallut passer à travers l'innommable fleuve de boue et de sang de la Terreur qui engloutit de si nombreuses et innocentes victimes !

On nous pardonnera cette digression nécessaire. Nous parlions plus haut de la répercussion qu'eut dans toute l'Ariège la Fédération du 14 juillet 1790, où l'on vit, tant à Paris que sur tous les points du Royaume, la Noblesse, le Clergé et le Tiers Etat former, pour ainsi dire, le *cor unum* et l'*anima una* des siècles apostoliques. C'est à Pamiers, notamment, comme nous l'apprend notre savant compatriote M. C. Barrière-Flavy, dans sa remarquable monographie du célèbre collège de cette ville, que la célébration de cette fête populaire obtint, grâce au zèle et au patriotisme des étudiants, un succès que beaucoup de grandes cités ne surent pas atteindre. Les amateurs d'histoire locale n'ont qu'à se référer, pour être édifiés sur ce point, à l'ouvrage précité de M. C. Barrière-Flavy, ou à l'article publié par lui, en juillet 1912, dans l'*Ariège Pittoresque*.

Cela dit pour notre pays, passons à l'extraordinaire cérémonie qui se déroula, il y a cent vingt-trois ans, dans la capitale de la France, et accompagnons ce récit de quelques brèves réflexions.

La fête de la Fédération, qui fut célébrée le 14 juillet 1790, est une de ces rares et belles journées de la Révolution française où les plus vives discussions se calmaient, où les passions les plus exaltées s'apaisaient un instant pour se confondre dans un sentiment commun : *l'amour de la liberté et de la patrie*.

Au milieu des agitations, des haines de cette époque, c'est, en quelque sorte, une heure de trêve entre les partis : un moment ils se réunissent, ils se donnent la main et ils ne reconnaissent plus qu'un drapeau : *celui de la France*.

Cette superbe solennité eut lieu au Champ-de-Mars. Ce vaste emplacement avait été choisi pour cette première fête de la liberté. Afin que la foule des citoyens pût assister à la cérémonie, on résolut de transporter la terre du milieu sur les côtés, de façon à former un immense amphithéâtre qui pût contenir tous les spectateurs. Douze mille ouvriers avaient été réunis pour exécuter les travaux, et cependant on craignait que les préparatifs ne fussent pas terminés pour le jour fixé ; alors tous les habitants de Paris, avec un enthousiasme et une ardeur admirables, viennent se joindre aux travailleurs ; tous les citoyens se transforment en ouvriers et prennent part à ces pénibles terrassements. Ce fut un spectacle unique qui témoigne singulièrement quel intérêt, quelles sympathies inspiraient les principes décrétés par l'Assemblée constituante. Des hommes de tous les rangs, de toutes les conditions, des femmes des dernières classes, à côté de femmes élégantes et parées, des enfants se rendent au Champ-de-Mars, s'emparent de la pelle, s'attellent aux bronnettes, remuent et portent courageusement la terre.

Des communes environnantes arrivaient, chaque jour, des cultivateurs, conduits par leurs maires et leurs curés, pour se mêler aux travailleurs du Champ-de-Mars ; c'était une ardeur de dévouement dont on ne peut rendre qu'imparfaitement les transports.

Le 14 juillet 1790, le Champ-de-Mars présentait un admirable aspect. On y avait dressé un superbe arc-de-triomphe sur lequel on lisait :

*La Patrie ou la Loi peut seule nous armer ;  
Mourons pour la défendre et vivons pour l'aimer.  
Le Roi d'un peuple libre est seul un Roi puissant.*

Au centre de cette vaste enceinte, un autel, élevé de vingt-cinq pieds, et auquel on montait par quatre larges escaliers, dominait tout le Champ-de-Mars. Sur les degrés couverts de drapeaux aux couleurs nationales se tenaient trois cents prêtres vêtus d'aubes blanches, ceints d'écharpes tricolores. Dans la matinée, les députés des départements, ceux des gardes nationales du royaume, les fédérés s'étaient rendus au Champ-de-Mars, qu'ils remplissaient ; quatre cent mille citoyens couvraient les gradins de gazon élevés avec tant de zèle.

La cérémonie commence, l'Evêque d'Autun monte à l'autel et célèbre la messe, qu'accompagnent des chœurs nombreux et les éclats solennels du canon. Aussitôt après, il bénit les drapeaux de l'armée et les quatre-vingt-trois bannières départementales, tandis que les glorieux accents du *Te Deum* retentissent dans l'espace. Alors Lafayette, ayant reçu de Louis XVI la formule du serment, paraît à l'autel suivi de son état-major, et, au nom des milliers de citoyens qui l'entourent, répond à la lecture du serment : *Je le jure* ; et, de toutes parts, le peuple, formant de ses mille voix une seule et éclatante voix, répète : *Je le jure*. Alors les étendards s'agitent, les sabres étincellent, le canon se fait entendre de nouveau. A ce moment, où la France, représentée tout entière au Champ-de-Mars, acceptée avec tant d'enthousiasme la Révolution, les nuages, qui, jusqu'à cette heure, avaient obscurci le ciel se dissipent, la pluie cesse et le soleil illumine de tous ses feux ce glorieux spectacle.

Lorsque le calme s'est rétabli, tous les regards se dirigent vers la galerie où se trouve Louis XVI, entouré de sa famille et de ses ministres. Le Roi se lève, s'avance au-devant de la tribune royale et étendant sa main vers le ciel, jure de maintenir la Constitution. Des acclamations enthousiastes, des applaudissements qui se prolongent jusqu'aux derniers rangs, accueillent les paroles de Louis XVI, et redoublent quand la Reine, cédant à l'entraînement général, enlève dans ses bras le Dauphin, son fils, et, du haut du balcon où elle est placée, le présente à la foule en s'écriant : *Voilà mon fils, il se réunit ainsi que moi dans ces mêmes sentiments*. Ce mouvement inattendu fut récompensé par les cris de *Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive le Dauphin !* que le peuple mêlait à ceux de *Vive la Constitution ! Vive la Liberté !* L'enthousiasme était à son comble.

Cette heureuse journée se termina par de brillantes fêtes auxquelles les sentiments de paix, de concorde qui animaient tous les cœurs, donnèrent un caractère de confiance, de bonheur que, malheureusement, on ne retrouva plus, dans les solennités populaires.

Quelle prospérité, quelle splendeur, quel avenir brillant pour notre Patrie bien-aimée, si les nobles et généreux sentiments qui animaient l'universalité des Français en ce jour à jamais mémorable, se fussent perpétués à toujours. Mais hélas !!!

Nestor DE MONTFOURCAT.

## ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIERS

14 juillet 1486. — L'année 1486 fut terrible pour Pamiers. La ville fut prise le 14 juillet par les gens du vicomte de Narbonne, commandés par le sire de Lavelanet, de la Maison de Mirepoix, et l'écuyer de Boulbonne. Ils entrèrent au nombre de trois cents par les portes d'Encolomyès et de l'Estang, pillèrent la ville, emprisonnèrent les hommes les plus considérables parmi ceux qui étaient attachés à la princesse, en premier lieu Fr. de Rabonit, dont ils rasèrent la maison, et mirent la population dans la détresse. Les partisans de la princesse dirent que la porte de l'Estang avait été ouverte par trahison aux envahisseurs ; mais ceux-ci prétendirent être entrés par une brèche ouverte près de l'échanguette des Layrous. La ville fut reprise le mardi 28 août suivant, par les gens de la princesse, que commandait le capitaine Pierre Buffière. Ils entrèrent par les portes de Loumet et de Sainte-Hélène, qui leur furent ouvertes par les habitants. D'autres hommes d'armes forcèrent la porte du Moulin-du-Comte, où le sire de Lavelanet fut tué et plusieurs gentilshommes faits prisonniers. C'est de ce fait d'armes que cette porte prit le nom de *Porte de Recouvrance*, qui est resté au pont actuel dont la restauration, projetée et décidée par la municipalité appamienne, sera prochainement un fait accompli.

Jules de LAHONDÈS.

## Fêtes d'Inauguration de la Ligne Berne-Lotschberg

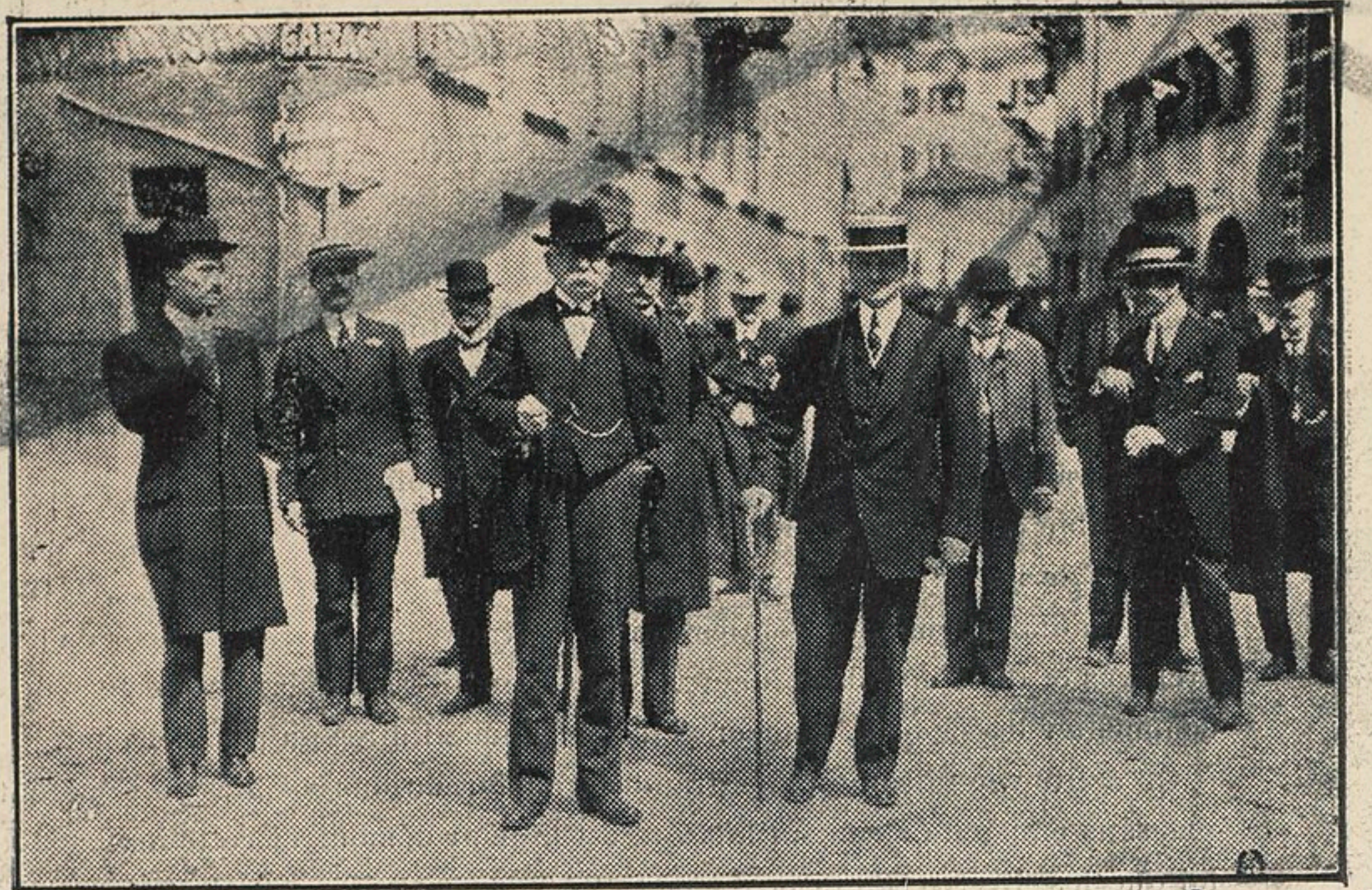
1. — Groupe des délégués étrangers. Au premier plan, au milieu, de gauche à droite : MM. SACCHI, ministre d'Italie; THIERRY, ministre français; FALCIONI, sous-secrétaire d'Etat, Italie.



2. — Réception à Brigue. Groupe de jeunes filles valaisannes. A droite, M. MULLER



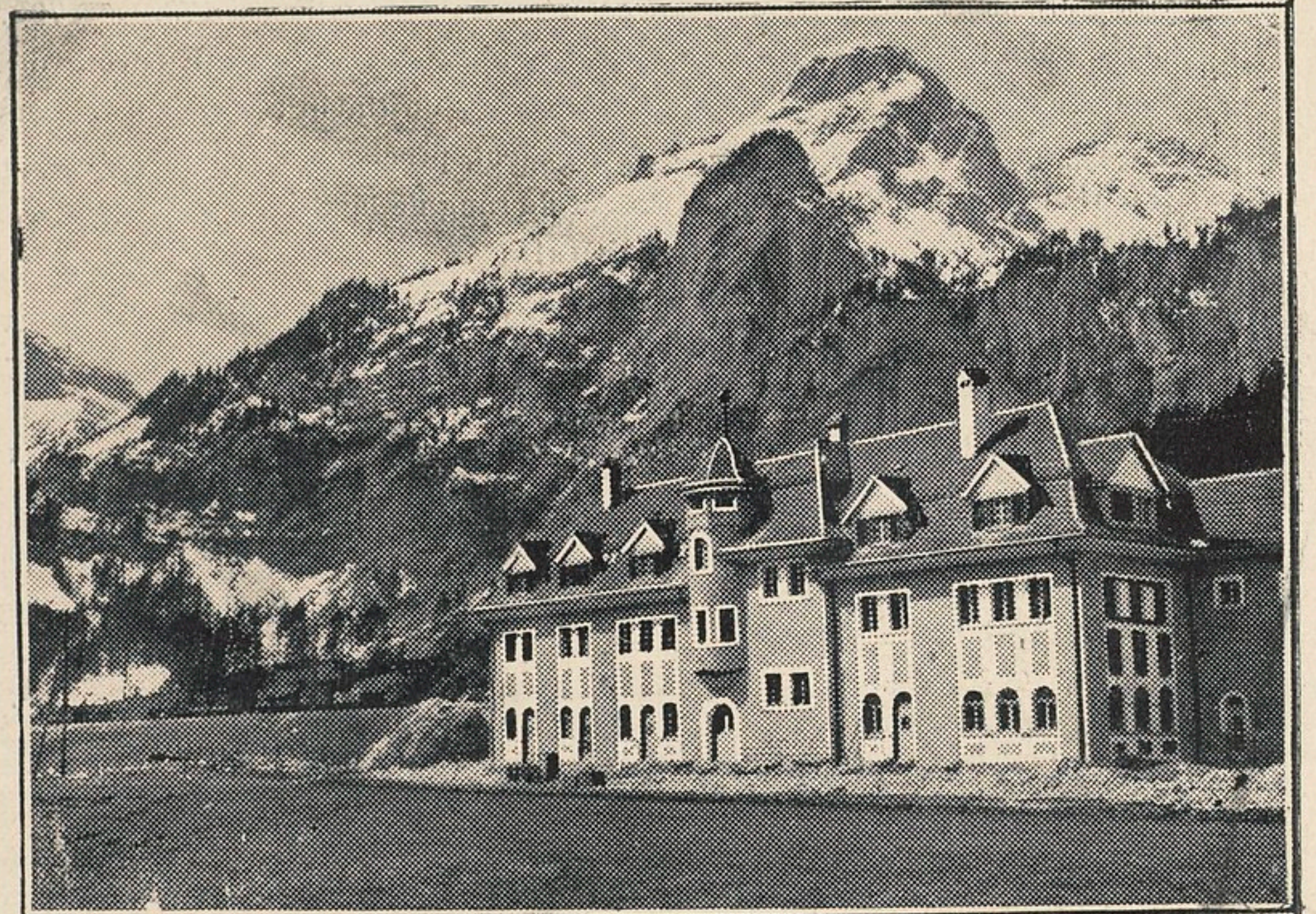
3. — Station Kanderstegg.



1



2



3

## Échos Ariégeois

**Mariages.** — Jeudi 3 juillet, en la cathédrale Saint-Maurice de Mirepoix, a été béni, par Sa Grandeur Mgr Izart, le mariage de Mlle Germaine Rascol, deuxième fille de notre excellent ami le docteur et de Madame, née Donnezan, avec M. Rémy Rascol, pharmacien à Roujan (Hérault), fils du regretté docteur Victor Rascol et de Madame née Vergnes.

Dans les rues, c'est à travers une foule très sympathique que s'est déroulé le long et joli cortège fait aux mariés. Dans l'église, une autre foule se pressait, dont beaucoup iront tout à l'heure défilé dans la sacristie et en même temps qu'un témoignage d'amitié apporter des vœux de bonheur.

Si le cortège a été fort admiré pour sa parfaite ordonnance, pour le bon goût et la variété des toilettes, l'assistance qui relevait la cérémonie ne l'a pas été moins pour la tenue et le recueillement.

La cathédrale était splendidement parée. Sa décoration du chœur était surtout remarquable par des guirlandes de fleurs et de feuillage disposées avec art tout autour des balustrades et par la profusion de plantes vertes placées sur les degrés, le tout produisant un ensemble d'un goût parfait.

Dans le chœur, où resplendissaient aussi l'or et les lumières, aux côtés de Sa Grandeur, étaient M. l'archiprêtre de Mirepoix, M. le chanoine Gir-

beau, M. le chanoine Pagès, du diocèse d'Albi, M. l'abbé Maury, M. l'abbé Carol, MM. les curés de Besset, de Troye et de Manses.

Sa Sainteté Pie X avait daigné envoyer aux époux la bénédiction apostolique.

Sa Grandeur Mgr Izart, en un langage d'une grande élévation de pensée et d'une forme littéraire remarquable, langage auquel il nous a habitués et qu'on ne se lasse jamais d'entendre, a parlé de la grandeur du mariage chrétien, de son indissolubilité, de sa haute valeur sociale et des devoirs qu'il impose. En quelques mots, qui ont profondément ému les membres des deux familles qui s'unissaient, il a délicatement rappelé les vertus chrétiennes et les qualités sociales et professionnelles des parents des époux.

Les témoins étaient, pour la mariée, ses oncles, M. Henri Rascol, maire de Chalabre, et le docteur Albert Donnezan, chevalier de la Légion d'honneur; pour le marié, M. Jacques Rascol, son frère, et le docteur Loguots.

La quête a été faite par les sœurs de la mariée : Mlle Suzanne Rascol, accompagnée de son fiancé, le docteur René Donnezan, et Mlle Marthe Rascol, au bras de M. François Vergnes.

La mariée, fort remarquable, portait avec grâce une toilette en satin duchesse recouvert d'une

tunique de mousseline de soie avec application de Luxeuil.

Quant aux autres toilettes, nous nous contenterons de répéter une phrase entendue à côté de nous : « On dirait des chatoyements de pierres précieuses : le marbre rose, l'opale bleue, l'ambre, l'améthyste, le rubis, la topaze, le saphir et l'émeraude s'y retrouvent pour le plus grand charme des yeux aussi agréablement qu'à la devanture d'un joaillier ».

Remarqués dans le cortège :

M. et Mme Jacques Rascol, le docteur Paul Rascol, M. et Mme Pagès, M. et Mme Granier, M. et Mme Henri Rascol, Mme Teissier, le docteur et Mme Albert Donnezan, M. et Mme Edmond Donnezan, comte et comtesse de Tréville, Mlle Marthe Donnezan, duc de Lévis-Mirepoix, marquise de Mauléon-Narbonne, Mme Henri Salomon, le docteur et Mme Loguots, Mme Ernest Barrière et M. Antoine Barrière, Mlle Elisabeth Astre, M. Gabriel Lamarque, maire de Rieucros, et M. Raymond Lamarque, M. François Vergnes, le docteur, Mme et Mlle Laffite, M. et Mme Etienne Bastide, le médecin-major de 1<sup>re</sup> classe Mary, M. et Mme Jean Casse, le baron d'Ustou de Villeréglan, le docteur et Mme Lemosy d'Orel, M. Clergue, le docteur Lalbie.

Remarqués dans l'assistance :

M. Villary de Fajac, Mlle Maudet, Mme l'amirale Vallon, Mme Aristide Vallon, Mlle Dufréne, Mme Ferdinand Brustier, Mmes Roques, Mmes Olive, M. et Mme Henri-Bernard de la Souche, M. le comte de Rouzard, M. Paul Bauzil, M. et Mme et Mlle Coll, Mlle de Barre, M. Olive, Mme Goëbus, M. Siffre, etc.

Après la cérémonie religieuse, un lunch délicatement préparé était servi aux familles et aux invités sous une tente aménagée dans le jardin du docteur Rascol, au milieu des ombrages d'un ravissant parterre.

Au champagne, des toasts empreints de la plus grande cordialité, marqués de la plus vive affection, ont été portés, avec autant de finesse que d'humour, par M. Henri Rascol, maire de Chalabre, et par le docteur Albert Donnezan.

En terminant le compte rendu de ce brillant mariage, nous sommes heureux d'adresser aux jeunes mariés et à leurs familles si sympathiques l'expression de nos meilleurs et plus vifs souhaits de prospérité.

A Vièssos, mariage de M. Victor Séguélas, linotypiste à l'Express du Midi, avec Mlle Augé. Félicitations et vœux sincères.

**Nécrologie** — Nous enregistrons avec une très vive peine le décès, survenu vendredi dernier, de notre compatriote et ami M. Bernard Sabardu, juge de paix à Varilhès âgé de 50 ans, frère du sympathique secrétaire en chef de la mairie de Foix.

L'inhumation s'est faite samedi au cimetière du chef-lieu, au milieu d'une foule nombreuse de parents et d'amis.

Nous prions sa famille et particulièrement notre excellent ami M. Jean Sabardu d'agréer l'expression de nos condoléances attristées.

**Nos compatriotes.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Jacques Ferrand, fils de M. Ferrand, directeur de l'enregistrement, qui était encore naguère à la tête des services de notre département, vient de terminer brillamment ses études à l'École des sciences politiques, en subissant avec succès l'épreuve du concours pour l'obtention du diplôme des sciences politiques et économiques.

M. Jacques Ferrand admis, il y a trois mois, dans les premiers numéros au concours d'entrée à la Banque de France, a été nommé, cette même semaine, commis titulaire à la succursale de Cahors.

Au seuil d'une carrière si bien entamée, nous sommes heureux d'offrir à notre jeune compatriote nos sincères félicitations.

— Nous apprenons que Mlle Yvonne Videt, d'une vieille famille de Foix, élève du Conservatoire de musique de Toulouse, vient d'obtenir le deuxième prix de violoncelle et le premier prix de piano.

Nos félicitations.

**Lycée national de Foix.** — La distribution solennelle des prix aux élèves de notre lycée national aura lieu dimanche, 13 juillet, à 9 heures du matin, dans le gymnase de l'établissement.

Cette fête universitaire sera présidée par M. Albert Henry, préfet de l'Ariège, chevalier de la Légion d'honneur, assisté de M. E. Rodier, proviseur, et de M. l'inspecteur d'Académie.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Espy, agrégé de l'Université, professeur de troisième.

**Brevet supérieur.** — Sont définitivement admises :

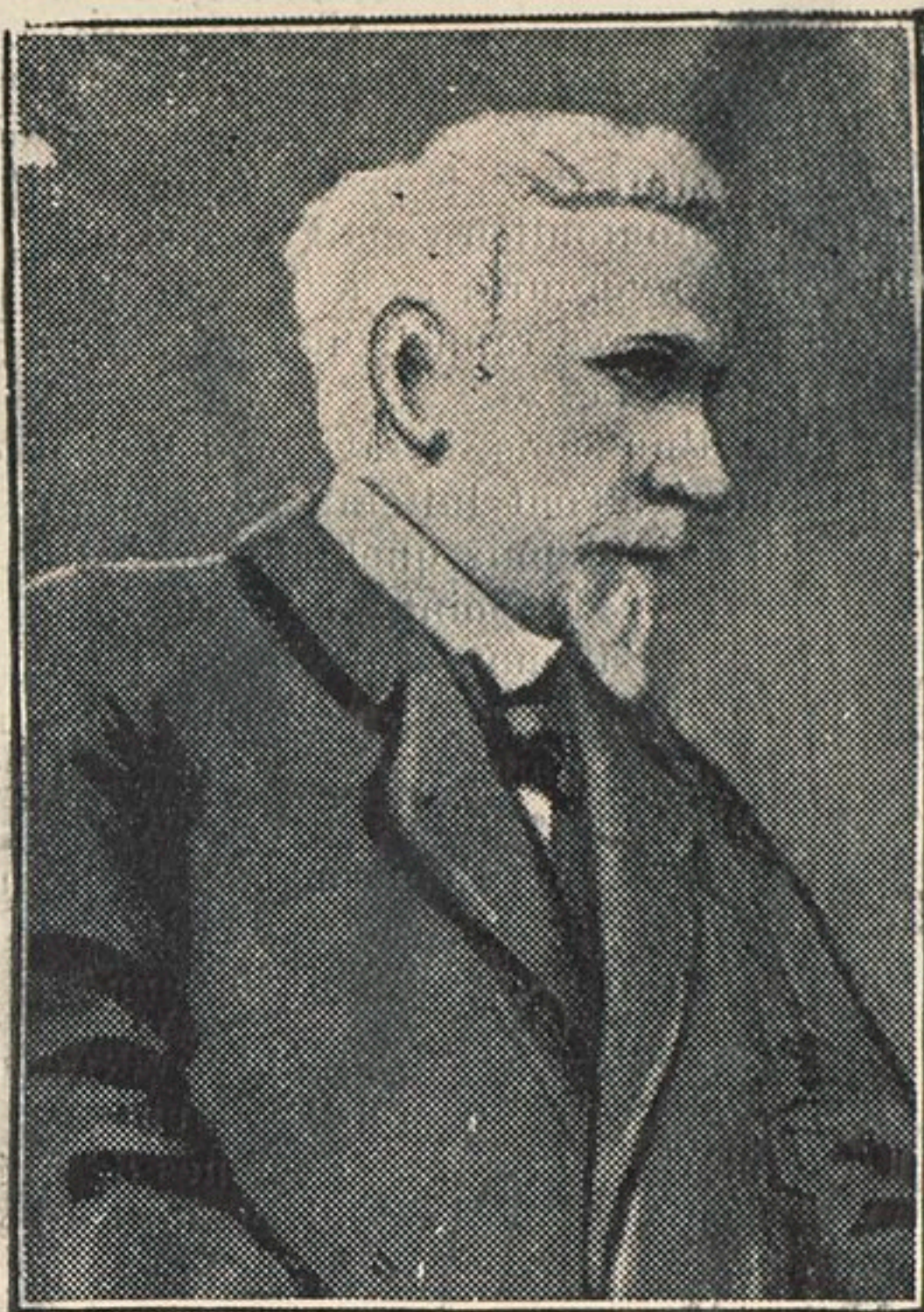
Mlles Andrieu, Arabeyre, Berdot, Bernadac, Marie-Rose Bonzom, Elise Bonzom, Boursinhac, Caralp, Couchon, Cazals, Estèbe, Garaud, Lagoutte, Lambert, Malepeyre, Paule-Germaine Marty, Maury, Michel, Monge, Piquemal, Portet, Rousse, Sanean, Sarthou, Saurat, Vergé, Vergnes.

**Nomination ecclésiastique.** — Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. l'abbé Mir, curé de Vic-de-Sérou, est nommé curé d'Ornolac.

**Ordination.** — Dimanche, 6 juillet, dans la chapelle de l'École supérieure de Théologie de Mazères, Monseigneur a ordonné à la prêtrise : M. Denjean, de Prades; au sous-diaconat : MM. Robert, de Roumengoux et Barousse, de Mirepoix; aux ordres mineurs : M. Sènié, de Mirepoix; à la tonsure : MM. Clanet, du Carla-du-Roquefort; Antras, de Balagnères; Teulet, de Pamiers.

**Enregistrement.** — M. Cheminade, surnuméraire dans la Dordogne, est nommé receveur de l'enregistrement, à Massat, en remplacement de M. Cabanettes, appelé dans l'Aveyron.

## Mort d'un Écrivain célèbre



HENRI ROCHEFORT, décédé.

— M. Dulong, précédemment dans le Lot-et-Garonne, vient d'être nommé receveur de l'enregistrement au Mas-d'Azil (Ariège), en remplacement de M. Ratier, appelé dans la Haute-Garonne.

**Contributions directes.** — M. Perrouty, contrôleur adjoint à Carcassonne, est mis à la disposition du Directeur de l'Ariège.

**Eaux et forêts.** — M. Calixte Laurens, brigadier domanial des eaux et forêts au poste non logé du Bosc, est appelé au poste non logé de Lavelanet, en remplacement de M. Galy.

M. Jean Laffont, garde domanial des eaux et forêts au poste non logé de Miglos, est nommé brigadier domanial des eaux et forêts au poste non logé du Bosc, en remplacement de M. Laurens.

M. Pierre-Emile Fis, garde domanial des eaux et forêts à la maison forestière du Calmill, commune de Ganac, est appelé au poste non logé de Miglos, en remplacement de M. Laffont, promu au grade supérieur.

M. Alexandre Bonnefont, garde communal des eaux et forêts à Alos, est nommé garde domanial des eaux et forêts à la maison forestière du Calmill, commune de Ganac, en remplacement de M. Fis.

**Banque de France.** — La succursale de la Banque de France, désireuse de donner plus de facilités à sa clientèle, laissera ses bureaux ouverts pour toutes les opérations, à partir du 16 juillet, de 9 heures à 16 heures, sans interruption.

Le paiement des effets continuera à être reçu les 15 jusqu'à 17 heures et les fins de mois jusqu'à 18 heures.

**Médailles d'honneur.** — Des médailles d'honneur, des mentions honorables sont accordées aux personnes ci-après désignées qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement :

Médaille de bronze : Surre, à Ussat-les-Bains; Garrabe, à Soueix; Rivière, brigadier des douanes. Mentions honorables : Caut, sous-brigadier des douanes à Pamiers; Sérès, huissier à la préfecture, Foix; Narthus, propriétaire à Arbas.

**Gendarmerie.** — M. Noragué, gendarme, est nommé à la brigade du Fossat, en remplacement de M. Cazalé, nommé à Foix, sur sa demande.

**Concours de génisses.** — Sous les auspices de la Société d'agriculture de l'Ariège et du Comice agricole de Saint-Girons, un concours de race Saint-Gironnaise et de race gasconne à muqueuses noires aura lieu le 5 octobre prochain, à Sainte-Croix. Ce concours sera ouvert aux seuls animaux provenant du canton. Une somme de 600 francs est affectée aux prix de ce concours, qui comprendra six prix de 50 francs, quatre de 40 francs, quatre de 25 francs, deux de 20 francs.

**A la maison d'arrêt de Pamiers.** — Deux trimardeurs, les nommés Guertner Paul, âgé de 18 ans et Schatt Marius, âgé de 22 ans, ont été con-

duits à Pamiers et écroués à la maison d'arrêt. Ces deux individus, qui parcourent la région dans des roulettes, furent surpris en train de cambrioler les trones de l'église de Vals et furent arrêtés par les soins de la brigade de gendarmerie de Rieucros.

**Mutilation d'arbres à Mirepoix.** — Nous signalons à qui de droit la façon dont ont opéré les employés du télégraphe pour l'élagage des arbres qui bordent le talus de la route numéro 119, avenue du grand Pont. Cette opération a été pratiquée d'une manière vandale.

Tous les acacias et la jeune plantation d'ormeaux ont été mutilés. Si l'administration des postes n'a pas des hommes connaisseurs dans l'art de l'arboriculture, elle n'a qu'à faire faire ce travail par des ouvriers compétents et non par des massacres; en le faisant encore surveiller par un agent voyer de l'administration des ponts et chaussées.

(Le Télégramme.)

**Brindejone des Moulinais, chevalier de la Légion d'honneur.** — Le jeune aviateur, applaudi avec tant d'enthousiasme à Foix et à Pamiers, il y a deux ans, qui vient de porter aux nues la gloire de la France, par son extraordinaire randonnée Paris-Berlin-Varsovie, est promu, à 20 ans, chevalier de la Légion d'honneur.

Brindejone est né à Saint-Brieuc; il a eu 20 ans au mois de mars. Il appartenait à la Faculté des sciences de Rennes et avait déjà passé un premier examen quand il prit son vol — à 19 ans. — C'est un garçon très sérieux. Son père était officier; il fut à Langson: les fièvres contractées au Tonkin l'obligèrent à prendre sa retraite. Un de ses oncles a pris sa retraite comme capitaine de frégate, à Nantes; un autre est commandant à Saint-Omer; un troisième est avocat à Dinan.

Brindejone fera son service militaire à l'automne. L'homme qui a dit à Berlin: « Les Français se f... du temps et du vent » fera honneur au ruban rouge.

**Championnat de l'Ariège.** — Le championnat de l'Ariège de football rugby va être organisé incessamment en vue de la saison prochaine. Les clubs de Daumazan, de Pamiers, de Foix, de Saint-Girons, ont adhéré au projet d'organisation. Une commission spéciale, composée d'un délégué par club, se réunira dans le courant de juillet, au chef-lieu du département pour y élaborer le règlement des rencontres et pour y dresser le calendrier de championnat.

Cette nouvelle institution non seulement permettra de se rendre compte des progrès du rugby en Ariège, mais aussi elle resserrera les liens de bonne confraternité qui doivent unir tous les membres de la grande famille sportive ariégeoise.

Le championnat de l'Ariège sera disputé entre sociétés affiliées à l'Union.

**Mines de Châteaueverdun.** — La Société des Mines de Châteaueverdun, dans le canton des Cabannes, est en liquidation. Cette société anonyme au capital de 500.000 francs, a son siège social, 29, rue de Provence, à Paris. Grâce à ses agents, Lévy et Cie, elle trouva en Ariège, et notamment à Foix, un certain nombre d'actionnaires. Plusieurs souscrivirent même des sommes importantes. Ces actionnaires ont reçu de l'avocat, M. Georges Rodriguez, une lettre les invitant à faire connaître les actions souscrites, en vue de la prochaine liquidation.

**Heureuse solution.** — On nous apprend que l'intégralité du prix de vente de l'important domaine de Nescus, a été versée, samedi dernier, à la Trésorerie générale de l'Ariège, à Foix. C'est une heureuse solution qui va enfin permettre la mise en valeur de ce domaine, et la réalisation de projets depuis longtemps en suspens. C'est sur ce domaine que paraît devoir être établie l'école d'art pastoral, dont il a été question à la session dernière du conseil général.

— **Le Rocher de Foix.** — Il n'y a plus à en douter, le célèbre et majestueux « Rocher de Foix » se désagrège et s'effrite! Hier encore, un bloc s'est détaché au-dessus du tribunal et est venu écraser, à côté de la chambre du Conseil, le plancher d'un réduit qui sert de water-closet au personnel du tribunal.

Un ouvrier maçon chargé de l'entretien du bâtiment avait, ces jours derniers, coupé le lierre qui tapissait un flanc du rocher, et il avait averti le président du tribunal des conséquences de désagrégation que pourrait avoir cette besogne.

**Les élections cantonales.** — Le Conseil des

ministres a fixé au 3 août la date des élections cantonales, (conseils généraux et conseils d'arrondissement).

Le scrutin de ballottage aura lieu le 10 août.

**Tramways électriques du Castillonnais.** — Les travaux du tronçon de Castillon à Sentein se poursuivent très activement.

Il n'y a plus qu'une centaine de mètres de rails à poser dans la traversée du village de Bordes.

La Société du tramway espère pouvoir livrer ce tronçon de ligne à l'exploitation publique dans la deuxième quinzaine du mois d'août prochain.

Bientôt, par conséquent, on pourra se rendre de Saint-Girons à Sentein, en utilisant les élégantes et confortables voitures du tram.

**Groupe saint-gironnais de tourisme.** — Le groupe saint-gironnais de tourisme s'est rendu à Saint-Lizier-d'Ustou, dimanche dernier, 6 juillet, à 6 heures du matin, pour aller explorer les sites admirables qui forment le cirque d'Ustou.

D'après les pyrénéistes les plus compétents qui ont visité nos ravissantes vallées, le cirque d'Ustou est placé — au point de vue pittoresque — immédiatement après celui de Gavarnie.

**Le banc de Mignet.** — Le groupe saint-gironnais de tourisme, avait fait installer un banc en bois, modèle du Touring-Club de France, sous les chênes séculaires de Mignet, pour la commodité des promeneurs, nombreux en cet endroit. On sait que des malandrins avaient enlevé le banc qu'on vient de retirer des eaux du Salat; il va être remis en place.

**Exposition de photographies à Foix.** — Dans la vitrine de la pharmacie Darexy, rue Théophile-Deleassé, est exposée une magnifique série de photographies 24x30 représentant le panorama des montagnes comprises entre la vallée du Lis et la vallée d'Oo et dans lesquelles se détachent entre autres sommets : le Quairat (3,059 m.), le Lézat (3,099 m.), les Crabioules (3,117 m.), le Royo ou Litérola (3,136 m.), le Perdighero (3,220 m.). Au premier plan, le lac du Portillon d'Oo (2,581 m.).

Cette véritable œuvre d'art et œuvre d'artiste, est due au talent, à la science et à l'intrépidité du chef d'escadron d'artillerie Rayssé, ancien élève de l'École Polytechnique, ariégeois de vieille roche qui, ayant récemment pris sa retraite, est venu se fixer dans sa ville natale, après une brillante carrière.

M. Rayssé est un pyrénéiste éminent dont les travaux ont été justement appréciés tant au point de vue photographique qu'au double point de vue littéraire et scientifique. Président de la Société des excursionnistes Tarbais, il s'est vu l'année dernière décerner la grande médaille d'or du Club Alpin Français pour la façon magistrale avec laquelle il a organisé et dirigé les caravanes scolaires dans les Hautes-Pyrénées : son œuvre a fait l'objet il y a quelque temps d'une conférence en Sorbonne où les projections de ses clichés ont remporté le plus grand et le plus légitime succès.

Puisse la belle série de vues de montagne que se propose d'exposer le commandant Rayssé, faire quelque impression sur nos compatriotes, secouer un peu leur apathie et leur suggérer le désir de voir par eux-mêmes les merveilles de nos Pyrénées et particulièrement des Pyrénées Ariégeoises !

PHILOS.

**Contre la désertion des campagnes.** — La Ligue française contre la désertion des campagnes, placée sous la présidence d'honneur de M. Frédéric Mistral et sous la présidence effective de M. André Renard, député de la Nièvre, organise un concours national, ouvert à tous et doté de nombreux prix.

Le programme du concours comprend les trois questions suivantes à traiter :

1° Les produits et industries annexes de la ferme. Leur importance pour le cultivateur comme appoint ou comme supplément.

2° Quels peuvent être, dans les campagnes et dans les petites villes, les auxiliaires de la Ligue et quel rôle précis peut jouer chacun d'eux en tant que délégué ?

3° Les distractions au village. Leur rôle contre la désertion des campagnes.

Tous les envois et demandes de renseignements complémentaires doivent être adressés à M. Fernand Carpentier, secrétaire du concours, 24, rue Montaigne, Paris, VIII<sup>e</sup>.

**Une belle capture.** — M. Savignol, meunier à

Montoulieu, a tué, dans son pigeonnier, un gros oiseau de proie.

Est-ce un aigle ? Est-ce un grand duc ? Les connaissances ornithologiques des propriétaires de Montoulieu ne leur permettent pas d'être affirmatifs. Ce qui est certain, c'est que cette espèce d'oiseau est très rare dans le pays et que celui qui s'est fait tuer à Montoulieu venait on ne sait d'où. Il a 1 m. 70 d'envergure; sa tête est celle d'un gros chat et ses serres rappellent exactement des crochets de « romaine. »

Depuis plus d'un mois, il ravageait les basses-cours de la contrée. Tout lui était bon, jusqu'aux chats. Il avait pris depuis quelques jours l'habitude de pénétrer, à la pointe du jour, dans les pigeonniers de M. Salomon et de M. Savignol, où il faisait ses provisions pour la journée et qu'il allait dévorer dans la montagne. C'est la régularité de cette habitude qui a permis à M. Savignol de dresser un traquenard et d'enfermer l'oiseau dans son pigeonnier où il l'a tué à coups de bâton. Il ne sait pas encore à quel musée il doit le donner.

**Le fléau des rats.** — Ce fléau, qui sévit depuis quelque temps déjà dans le Saint-Gironnais, vient de faire son apparition aux portes mêmes de Foix, dans la vallée de la Barguillère, et notamment dans certains hameaux de Brassac et de Ganac. Il est à souhaiter que le sérum de l'Institut Pasteur promis aux propriétaires des terrains infestés, soit distribué le plus tôt possible.

**Toujours les renards.** — Un habitant de Saint-Ybars, section de Sainte-Suzanne, a tué, ces jours derniers, sur la limite de l'Ariège et de la Haute-Garonne, un superbe renard. Ce nouvel exploit porte à dix le nombre de renards tués depuis janvier sur le territoire de la section de Sainte-Suzanne. Ceci prouve que le pays est infesté d'animaux nuisibles et qu'un jour viendra, si l'on n'y prend garde, où le gibier disparaîtra complètement. Aux chasseurs de veiller.

**Assassinat mystérieux.** — Le correspondant axéen de l'*Express du Midi*, a écrit à ce grand régional, à la date du 6 juillet :

Ce matin on a découvert, sur la route d'Ax-les-Thermes à Ascou, au-dessus de la métairie dite de « Jean de Loste », le cadavre de la veuve Bertrand Carrière, du village d'Ascou.

On a constaté des traces de strangulation et de nombreuses blessures au visage et aux mains.

La veuve Carrière était venue hier en ville faire des provisions de ménage et en était repartie vers les trois heures et demie de l'après-midi. Il est donc à supposer que le crime a été commis vers les cinq heures du soir.

Le cadavre a dû être transporté pendant la nuit à l'endroit où il a été trouvé ce matin.

Il y a quelques années eut lieu, contre les époux Carrière, un attentat à la dynamite qui démolit une partie de leur habitation.

Le parquet de Foix est sur les lieux.

M. le docteur J. Dresch, qui a pratiqué l'autopsie de la victime, a conclu à la mort par strangulation.

Après une enquête sommaire, les sieurs Jean Bompard, dit Loste, et Rameil, dit Labourdette, ont été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de l'assassinat de la veuve Carrière.

Lundi matin, ils ont été transférés à la maison d'arrêt de Foix.

Une foule énorme stationnait depuis le pont du Breilh jusqu'à la gendarmerie, attendant le passage des inculpés, qui n'a eu lieu qu'à huit heures et demie.

Des cris : « A mort ! A la guillotine ! » ont retenti dans la foule dès que leur présence a été signalée.

Cet assassinat a produit une pénible impression dans la contrée.

**Tentative de meurtre à Rivèrenert.** — Il y a quelques mois, le nommé Jean-Marie Founeau, âgé de 21 ans, cultivateur et marchand ambulant intermittent, demeurant à Rivèrenert, volait une somme d'environ 3,000 francs à MM. Soum et Boué, habitant au même lieu.

L'affaire suivit son cours et Founeau fut condamné par le tribunal correctionnel. Depuis cette époque, il nourrissait une profonde haine contre M. J.-M. Boué, 32 ans, qu'il accusait de l'avoir dénoncé. Il attendait patiemment l'occasion de la satisfaire.

Vendredi, ayant appris, on ne sait encore comment, que M. Boué, suivrait à une heure déterminée un certain itinéraire, Founeau s'arma d'une barre de fer d'environ 80 centimètres de longueur

et de quatre à cinq centimètres de circonférence, s'embusqua derrière une muraille et quand, vers neuf heures du soir, le malheureux Boué arriva à sa hauteur, Founeau lui porta horizontalement, un terrible coup à la tête, ce que dans l'escrime du sabre et du bâton on nomme un coup de figure.

Atteinte en plein front, à la hauteur des yeux, la victime s'écroula comme une masse, tandis que le meurtrier prenait la fuite.

On manque encore de détails précis sur ce qui suivit. Nous savons cependant que le maire de la commune ne fut mis au courant du fait que dans la nuit, et, comme Rivèrenert est dépourvu de télégraphe et de téléphone, il ne put prévenir le parquet que samedi matin, vers sept heures.

Une heure après la justice se mettait en route.

Le blessé, qui avait repris connaissance, déclara formellement qu'il avait très bien reconnu son agresseur. Il ajouta que celui-ci lui avait dérobé, après l'avoir frappé, un porte-monnaie contenant de 600 à 625 francs. L'our ne point risquer de provoquer de graves complications dans l'état du blessé, qui est des plus graves, les magistrats durent borner leur interrogatoire.

Les déclarations de la victime suffisaient d'ailleurs à la justice pour effectuer les premières recherches. Un mandat d'arrêt fut aussitôt décerné contre Founeau, qui ne tarda pas à être arrêté dans un estaminet de Saint-Girons et, malgré ses négations intéressées, fut aussitôt écroué.

#### PUBLICATIONS LÉGALES

(Loi du 17 mars 1909.)

#### SOCIÉTÉ PYRÉNÉENNE

#### D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Société anonyme

au capital de 8,000,000 de francs.

SIÈGE SOCIAL :

12, rue Saint-Florentin, PARIS

Suivant acte fait en la forme sous seing privé à Toulouse, le trente juin mil neuf cent treize, enregistré,

MM. Bastide, Vincent-Etienne-Hippolyte, banquier, Bastide, Jean-Hippolyte, son frère, propriétaire, et Fourié, Jean-Baptiste-Laurent-Emile-Marie-André, notaire, tous les trois domiciliés à Lavelanet (Ariège),

Ont vendu à la Société pyrénéenne d'énergie électrique, société anonyme au capital de 8,000,000 de francs, dont le siège social est à Paris, rue Saint-Florentin, numéro 12, l'entreprise qu'ils possédaient et faisaient valoir dans la commune de Lavelanet (Ariège), sous la forme de « Station électrique de Lavelanet » pour la distribution de l'énergie électrique en général et de l'éclairage électrique en particulier.

Tout créancier, que sa créance soit exigible ou non exigible, devra, sous peine de forclusion, faire, au domicile ci-après élu, même par un simple acte extra-judiciaire, opposition sur le prix de cette vente au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion du présent avis.

A cet effet, domicile est élu à Foix (Ariège), en l'étude de M<sup>e</sup> Henry Gaubert, avoué en ladite ville.

Pour premier avis :

Xavier BAUDON DE MONY,  
administrateur délégué  
de la S. P. E. E.

# Marche des Trains de Voyageurs à partir du 25 Juin 1913

## Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

| DÉPARTS              |      |      |       |       |       |       |                     | DÉPARTS              |       |       |       |       |       |       |       |
|----------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|---------------------|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| TOULOUSE-MAT...      | 4 55 | 7 11 | 8 10  | 9 6   | 13 40 | 17 26 |                     | AX-LES-THERMES       | 4 30  | 8 12  | 12 23 | 14 5  | 17 22 | 17 43 |       |
| Halte de Ste-Agne..  | 5 5  | 7 21 | »     | »     | 9 15  | 13 49 | 17 35               | Halte de Castelet..  | »     | »     | 8 19  | 12 29 | »     | »     | 17 50 |
| Portet-St-Simon...   | 5 15 | 7 31 | »     | »     | 9 26  | 13 59 | 17 45               | Luzenac-Garanou...   | 4 42  | 8 33  | 12 40 | 15 3  | »     | »     | 17 59 |
| Halte de Pinsaguel.. | 5 19 | 7 35 | »     | »     | 9 30  | 14 3  | 17 49               | Les Cabannes.....    | 4 53  | 8 44  | 12 51 | 15 14 | »     | »     | 18 10 |
| Pins-Justaret...     | 5 26 | 7 43 | »     | »     | 9 37  | 14 10 | 17 56               | Ussat-les-Bains....  | 5 4   | 8 57  | 13 1  | 15 26 | 17 53 | 18 23 |       |
| Venerque-le-Vernet.  | 5 34 | 7 53 | »     | »     | 9 45  | 14 18 | 18 4                | Tarascon.....        | 5 15  | 9 10  | 13 11 | 15 37 | 18 4  | 18 38 |       |
| Miremont.....        | 5 41 | 8 1  | »     | »     | 9 52  | 14 25 | 18 12               | Mercus.....          | 5 23  | 9 19  | 13 19 | 15 45 | »     | »     | 18 46 |
| Auterive.....        | 5 51 | 8 11 | »     | »     | 10 3  | 14 36 | 18 23               | St-Paul-St-Antoine.. | 5 32  | 9 29  | 13 28 | 15 54 | »     | »     | 18 55 |
| Cintegabelle.....    | 6 1  | 8 20 | »     | »     | 10 12 | 14 45 | 18 33               | Foix (Arrivée).....  | 5 43  | 9 40  | 13 39 | 16 4  | 18 25 | 19 6  |       |
| Saverdun.....        | 6 13 | 8 32 | »     | »     | 10 23 | 14 58 | 18 45               | Foix (Départ).....   | 5 57  | 9 55  | 13 47 | 16 15 | 18 32 | 19 20 |       |
| Vernet-d'Ariège...   | 6 23 | 8 42 | »     | »     | 10 33 | 15 8  | 19 6                | H. de St-Jean-de-V.. | 6 5   | 10 3  | 13 55 | 16 23 | »     | »     | 19 28 |
| Pamiers.....         | 6 45 | 9 1  | 9 29  | 10 54 | 15 27 | 19 26 | Varilhes.....       | 6 12                 | 10 13 | 14 3  | 16 32 | 18 42 | 19 41 |       |       |
| Halte de Verniolle.. | 6 52 | 9 8  | »     | »     | 11 1  | 15 34 | 19 33               | Halte de Verniolle.. | 6 21  | 10 23 | 14 12 | 16 42 | »     | »     | 19 50 |
| Varilhes.....        | 7 1  | 9 17 | »     | »     | 11 10 | 15 42 | 19 42               | Pamiers.....         | 6 37  | 10 43 | 14 28 | 17 1  | 18 57 | 20 11 |       |
| H. de St-Jean-de-V.. | 7 8  | 9 24 | »     | »     | 11 17 | 15 49 | 19 49               | Vernet-d'Ariège...   | 6 49  | 10 53 | 14 40 | 17 11 | »     | »     | 20 22 |
| Foix (Arrivée).....  | 7 15 | 9 31 | 9 17  | 11 24 | 15 56 | 19 58 | Saverdun.....       | 7 2                  | 11 3  | 14 56 | 17 22 | »     | »     | 20 35 |       |
| Foix (Départ).....   | 7 30 | —    | 9 52  | 11 35 | 16 6  | 20 10 | Cintegabelle.....   | 7 15                 | 11 14 | 15 9  | 17 34 | »     | »     | 20 47 |       |
| St-Paul-St-Antoine.. | 7 41 | —    | »     | »     | 11 46 | 16 17 | 20 22               | Auterive.....        | 7 29  | 11 24 | 15 23 | 17 54 | »     | »     | 21 4  |
| Mercus.....          | 7 50 | —    | »     | »     | 11 54 | 16 25 | 20 31               | Miremont.....        | 7 38  | 11 32 | 15 32 | 18 13 | »     | »     | 21 13 |
| Tarascon.....        | 8 2  | —    | 10 16 | 12 6  | 16 37 | 20 44 | Venerque-le-Vernet. | 7 51                 | 11 39 | 15 41 | 18 21 | »     | »     | 21 21 |       |
| Ussat-les-Bains....  | 8 11 | —    | 10 24 | 12 13 | 16 44 | 20 52 | Pins-Justaret.....  | 8 1                  | 11 47 | 15 50 | 18 30 | »     | »     | 21 30 |       |
| Les Cabannes.....    | 8 22 | —    | »     | »     | 12 24 | 16 55 | 21 5                | Halte de Pinsaguel.. | 8 8   | 11 54 | 15 58 | 18 37 | »     | »     | 21 38 |
| Luzenac-Garanou...   | 8 34 | —    | »     | »     | 12 39 | 17 6  | 21 16               | Portet-St-Simon...   | 8 14  | 11 59 | 16 3  | 18 43 | »     | »     | 21 43 |
| Halte de Castelet... | 8 43 | —    | »     | »     | »     | 17 15 | 21 25               | Halte de Ste-Agne..  | 8 26  | »     | »     | 16 15 | 18 53 | »     | 21 55 |
| AX-LES-THERMES Arr   | 8 49 | —    | 10 50 | 12 50 | 17 21 | 21 31 | TOUL. MAT. Arr.     | 8 37                 | 12 15 | 16 25 | 19 3  | 19 57 | 22 5  |       |       |

## Ligne de Saint-Girons à Foix.

| DÉPARTS              |      |       |       | DÉPARTS              |      |       |       |
|----------------------|------|-------|-------|----------------------|------|-------|-------|
| SAINT-GIRONS...      | 5 45 | 9 17  | 17 42 | FOIX.....            | 7 40 | 14 50 | 16 3  |
| Lescure.....         | 6 1  | 9 32  | 17 57 | Baulou.....          | 7 53 | 15 4  | 16 16 |
| Rimont.....          | 6 8  | 9 40  | 18 5  | Halte de Cadarcet..  | 7 59 | 15 11 | 16 22 |
| Castelnau-Durban..   | 6 19 | 9 51  | 18 17 | La Bastide-de-Sérou. | 8 12 | 15 27 | 16 35 |
| Halte de Ségalas...  | 6 26 | 9 58  | 18 24 | Halte de Ségalas...  | 8 20 | 15 35 | 16 43 |
| La Bastide-de-Sérou. | 6 39 | 10 11 | 18 35 | Castelnau-Durban..   | 8 27 | 15 46 | 16 51 |
| Halte de Cadarcet... | 6 49 | 10 21 | 18 45 | Rimont.....          | 8 36 | 16 1  | 17 13 |
| Baulou.....          | 6 56 | 10 28 | 18 52 | Lescure.....         | 8 43 | 16 11 | 17 23 |
| FOIX..... Arr        | 7 10 | 10 42 | 19 5  | St-GIRONS... Arr     | 8 56 | 16 25 | 17 20 |

## Ligne de Boussens à Saint-Girons

| DÉPARTS              |      |       |       |       |       |       |  | DÉPARTS               |      |       |       |       |       |       |   |
|----------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|--|-----------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| BOUSSENS...          | 7 57 | 11 45 | 14 26 | 16 27 | 20 11 |       |  | SAINT-GIRONS...       | 5 3  | 9 10  | 14 17 | 16 42 | 17 50 | 20 14 |   |
| Mazères-sur-le-Salat | 8 11 | 11 55 | 14 36 | 16 38 | 20 22 |       |  | Halte de St-Lizier..  | 5 8  | 9 15  | 14 22 | 16 47 | 17 57 | »     | » |
| Salies-du-Salat...   | 8 18 | 12 4  | 14 43 | 16 46 | 20 29 |       |  | Halte de Caumont..    | 5 17 | 9 23  | 14 30 | 16 56 | 18 11 | »     | » |
| His-Mane-Touille..   | 8 25 | 12 10 | 14 55 | 16 53 | 20 41 |       |  | Prat-et-Bonrepaux..   | 5 25 | 9 31  | 14 38 | 17 14 | 18 24 | 20 29 |   |
| Halte de Castagnède. | 8 31 | 12 16 | »     | »     | 16 59 | 20 47 |  | Halte de Lacave...    | 5 32 | 9 37  | 14 44 | 17 21 | 18 33 | »     | » |
| Halte de Lacave...   | 8 36 | 12 21 | »     | »     | 17 4  | 20 52 |  | Halte de Castagnède.  | 5 37 | 9 42  | 14 49 | 17 26 | 18 40 | »     | » |
| Prat-et-Bonrepaux..  | 8 43 | 12 27 | 15 6  | 17 11 | 20 59 |       |  | His-Mane-Touille..    | 5 43 | 9 48  | 14 58 | 17 34 | 18 49 | 20 40 |   |
| Halte de Caumont..   | 8 52 | 12 35 | »     | »     | 17 19 | 21 7  |  | Salies-du-Salat...    | 5 51 | 9 56  | 15 6  | 17 43 | 18 59 | 20 46 |   |
| Halte de St-Lizier.. | 9 1  | 12 43 | »     | »     | 17 28 | 21 16 |  | Mazères-sur-le-Salat. | 5 58 | 10 3  | 15 15 | 17 53 | 19 10 | 20 53 |   |
| St-GIRONS... Arr     | 9 5  | 12 47 | 15 20 | 17 32 | 21 20 |       |  | BOUSSENS... Arr       | 6 7  | 10 11 | 15 23 | 18 5  | 19 25 | 21 1  |   |

## Ligne de Bram à Lavelanet

| DÉPARTS              |       |       |       |       |       |  |  | DÉPARTS              |      |      |       |       |       |       |  |
|----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--|--|----------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|--|
| BRAM.....            | 7 42  | 8 2   | 15 2  | 16 23 | 18 48 |  |  | LA VELANET...        | 5 27 | —    | 5 50  | 10 33 |       | 15 49 |  |
| Montréal.....        | 7 52  | 8 19  | 15 1  | 16 37 | 18 59 |  |  | Laroque-d'Olmes..    | 5 34 | —    | 6 10  | 10 40 |       | 15 56 |  |
| Cailhau.....         | 8 11  | 8 27  | 15 22 | 16 45 | 19 8  |  |  | Le Peyrat.....       | 5 43 | —    | 6 38  | 10 47 |       | 16 4  |  |
| Belvèze.....         | 8 22  | 8 35  | 15 31 | 16 53 | 19 28 |  |  | Sainte-Colombe...    | 5 49 | —    | 6 58  | 10 56 |       | 16 13 |  |
| Bellegarde.....      | 8 31  | 8 44  | 15 43 | 17 2  | 19 43 |  |  | Rivel-Montbel...     | 5 56 | —    | 7 12  | 11 3  |       | 16 20 |  |
| H. de Lignairolles.. | 8 39  | 8 52  | 15 54 | 17 10 | 19 55 |  |  | Chalabre.....        | 6 5  | —    | 7 45  | 11 14 |       | 16 35 |  |
| Moulin-Neuf.....     | 8 45  | 9 7   | 16 7  | 17 15 | 20 27 |  |  | Camon.....           | 6 14 | —    | 8 2   | 11 24 |       | 16 45 |  |
| Lagarde.....         | 9 15  | 16 15 | —     | 20 35 |       |  |  | Lagarde.....         | 6 20 | —    | 8 20  | 11 32 |       | 16 53 |  |
| Camon.....           | 9 23  | 16 23 | —     | 20 43 |       |  |  | Moulin-Neuf.....     | 6 29 | 7 37 | 9 10  | 11 51 | 16 39 | 17 16 |  |
| Chalabre.....        | 9 35  | 16 34 | —     | 20 55 |       |  |  | H. de Lignairolles.. | 6 36 | 7 44 | »     | 11 58 | 16 47 | 17 23 |  |
| Rivel-Montbel...     | 9 42  | 16 41 | —     | 21 2  |       |  |  | Bellegarde.....      | 6 44 | 7 52 | 9 36  | 12 7  | 17 4  | 17 33 |  |
| Sainte-Colombe...    | 9 50  | 16 49 | —     | 21 10 |       |  |  | Belvèze.....         | 6 54 | 8 2  | 10 8  | 12 19 | 17 20 | 17 45 |  |
| Le Peyrat.....       | 10 1  | 16 59 | —     | 21 20 |       |  |  | Cailhau.....         | 7 1  | 8 8  | 10 23 | 12 25 | 17 28 | 17 53 |  |
| Laroque-d'Olmes..    | 10 7  | 17 7  | —     | 21 29 |       |  |  | Montréal.....        | 7 9  | 8 16 | 10 45 | 12 33 | 17 37 | 18 2  |  |
| LA VELANET Arr.      | 10 13 | 17 13 | —     | 21 35 |       |  |  | BRAM... Arr.         | 7 17 | 8 24 | 10 59 | 12 4  | 17 48 | 18 12 |  |

## Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers

| DÉPARTS             |      |      |      |       |       |  |  | DÉPARTS             |      |       |       |       |       |  |  |
|---------------------|------|------|------|-------|-------|--|--|---------------------|------|-------|-------|-------|-------|--|--|
| MOULIN-NEUF...      | 5 21 | 8 53 | 9 10 | 17 25 | 20 23 |  |  | PAMIERS.....        | 6 42 | 10 46 | —     | 15 37 | 19 30 |  |  |
| Mirepoix.....       | 5 34 | 9 2  | 9 22 | 17 45 | 20 38 |  |  | Carlaret (Le).....  | 6 52 | 10 57 | —     | 15 46 | 19 40 |  |  |
| Halte de Coutens..  | 5 41 | —    | 9 29 | 17 53 | 20 46 |  |  | Halte de St-Amadou. | 6 58 | 11 4  | —     | 15 53 | 19 46 |  |  |
| Rieucros.....       | 5 48 | —    | 9 36 | 18 5  | 20 54 |  |  | Les Pujols-Ariège.. | 7 3  | 11 9  | —     | 16 3  | 19 51 |  |  |
| Les Pujols.....     | 5 55 | —    | 9 43 | 18 18 | 21 2  |  |  | Rieucros.....       | 7 10 | 11 16 | —     | 16 15 | 19 58 |  |  |
| Halte de St-Amadou. | 6 1  | —    | 9 48 | 18 24 | 21 7  |  |  | Halte de Coutens... | 7 17 | 11 23 | —     | 16 23 | 20 5  |  |  |
| Carlaret (Le).....  | 6 6  | —    | 9 54 | 18 35 | 21 15 |  |  | Mirepoix.....       | 7 26 | 11 34 | 16 25 | 16 40 | 20 19 |  |  |
| PAMIERS... Arr.     | 6 15 | —    | 10 3 | 18 46 | 21 26 |  |  | MOULIN-NEUF Arr.    | 7 34 | 11 42 | 16 35 | 16 50 | 20 24 |  |  |

## Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

|                     |      |       |       |       |  |  |  |                    |      |       |       |       |  |  |
|---------------------|------|-------|-------|-------|--|--|--|--------------------|------|-------|-------|-------|--|--|
| Saint-Girons. Dép.  | 5 25 | 9 40  | 13 40 | 17 50 |  |  |  | Castillon. Départ. | 7 35 | 10 50 | 15 20 | 19 30 |  |  |
| Lambèze-Monté...    | 5 30 | 9 45  | 13 45 | 17 56 |  |  |  | Andressein... ..   | 7 38 | 10 53 | 15 23 | 19 3  |  |  |
| Lambèze.....        | 5 35 | 9 53  | 13 50 | 18 3  |  |  |  | Arrout-Cescau..    | 7 44 | 10 57 | 15 27 | 19 7  |  |  |
| Auber.....          | 5 39 | 9 58  | 13 54 | 18 8  |  |  |  | Alas.....          | 7 49 | 11 1  | 15 32 | 19 11 |  |  |
| Moulis.....         | 5 44 | 10 3  | 13 59 | 18 14 |  |  |  | Engomer.....       | 7 57 | 11 5  | 15 37 | 19 15 |  |  |
| Luzenac.....        | 5 52 | 10 11 | 14 7  | 18 21 |  |  |  | Luzenac.....       | 8 10 | 11 13 | 15 49 | 19 23 |  |  |
| Engomer.....        | 6 1  | 10 24 | 14 15 | 18 34 |  |  |  | Moulis.....        | 8 17 | 11 20 | 15 55 | 19 30 |  |  |
| Alas.....           | 6 4  | 10 29 | 14 19 | 18 39 |  |  |  | Auber.....         | 8 21 | 11 25 | 16 1  | 19 35 |  |  |
| Arrout-Cescau..     | 6 8  | 10 33 | 14 23 | 18 43 |  |  |  | Lambèze.....       | 8 26 | 11 30 | 16 5  | 19 40 |  |  |
| Andressein... ..    | 6 13 | 10 38 | 14 28 | 18 48 |  |  |  | Lambèze-Monté..    | 8 33 | 11 35 | 16 10 | 19 45 |  |  |
| Castillon. Arrivée. | 6 15 | 10 40 | 14 30 | 18 50 |  |  |  | Saint-Girons. Arr. | 8 40 | 11 40 | 16 15 | 19 50 |  |  |

## Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912

|                             | Dép. | Dép.  | Dép.  | Dép.  |
|-----------------------------|------|-------|-------|-------|
| Tarascon-sur-Ariège.....    | 8 15 | 13 15 | 17 1  | 20 50 |
| Saint-Roch (halte).....     | 8 18 | 13 18 | 17 3  | 20 53 |
| Sabart (halte).....         | 8 27 | 13 27 | 17 12 | 21 1  |
| Niaux (halte).....          | 8 40 | 13 40 | 17 25 | 21 15 |
| Capoulet.....               | 8 49 | 13 49 | 17 34 | 21 24 |
| Junac (halte).....          | 8 53 | 13 54 | 17 38 | 21 28 |
| Laramade.....               | 9 1  | 14 1  | 17 45 | 21 35 |
| Cancenès (arrêt facultatif) | 9 12 | 14 12 | 17 57 | 21 47 |
| Cabre (halte).....          | 9 22 | 14 22 | 18 7  | 21 57 |
| Viedessos.....              | 9 28 | 14 28 | 18 13 | 22 3  |
| Pont de Viedessos (halte)   | 9 30 | 14 30 | 18 15 | 22 5  |
| Auzat..... Arrivée          | 9 35 | 14 35 | 18 20 | 22 10 |

|                             | Dép. | Dép.  | Dép.  | Dép.  |
|-----------------------------|------|-------|-------|-------|
| Auzat.....                  | 6 21 | 11 15 | 14 53 | 19 3  |
| Pont de Viedessos (halte)   | 6 27 | 11 21 | 14 59 | 19 6  |
| Viedessos.....              | 6 30 | 11 24 | 15 1  | 19 9  |
| Cabre (halte).....          | 6 39 | 11 33 | 15 10 | 19 18 |
| Cancenès (arrêt facultatif) | 6 47 | 11    |       |       |



## Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A L'USAGE DES ÉCOLES

PAR

**H. LABRO**

Professeur de Géographie au Lycée Ingres,  
de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

ŒUVRE COURONNÉE PAR LA

SOCIÉTÉ ARIÉGEAISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PRÉFACE DE M. FONCIN

2<sup>e</sup> ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 2<sup>e</sup> édition de cet ouvrage vient de paraître et que nous pouvons satisfaire à toutes les demandes d'achat.

Scierie Mécanique  
**D. LESTEL**  
FOIX  
BOIS DE CONSTRUCTION  
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

La Photographie Nicollier  
PAMIERS AVENUE DE LA GARE  
Exécute les Portraits en tous genres et dimensions avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.  
Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin.

REPRÉSENTATION COMMERCIALE  
**Cyprien TOULZA**  
CASTILLON-EN-COUSERANS (Ariège)  
VINS SUPÉRIEURS  
PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ  
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons,  
Dépôt de Bières et Limonades de Marque  
PRIX SPÉCIAUX A NOS ABONNÉS

A toutes les personnes soucieuses  
d'être servies en produits de choix,  
aux prix les plus avantageux,  
**la Maison NIQUET Frères**  
A SALON DE PROVENCE  
offre ses **HUILES, SAVONS** et **CAFÉS**.  
Ecrivez de suite pour le tarif spécial.  
AGENTS ACTIFS DEMANDÉS  
Conditions exceptionnelles.

BIBLIOGRAPHIE  
**Surprises et Mystères de l'Amour et du Mariage**, par M. Joseph PAILLOLE, publiciste, comédie dramatique.  
Inédite : 0 fr. 65.  
**Bonheur envolé**, par le même.  
Prix : 0 fr. 25.  
Les deux réunis : 0 fr. 75  
M. J. PAILLOLE, éditeur, à BRIENNON (Loire).

EAU MINÉRALE NATURELLE  
Ferrugineuse, Arsenicale, Siliciense  
**D'AYER**  
SOURCE PONTAUT  
Véritable eau de table recommandée par les docteurs Garrigou, Maillâtre, Soueix, Cazeneuve, Ducros, Biros, Cousture, Maurette, Bordreuil, etc., contre les affections intestinales, gastro-entériques, anémie, etc. Nombreuses attestations. — Dépôt général et renseignements, Photo FAURÉ, Saint-Girons (Ariège).

**CRÉDIT LYONNAIS**  
AGENCE DE FOIX  
Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Forts  
AU MOIS OU A L'ANNÉE  
PAIEMENT ET DELIVRANCE DE LETTRES DE CREDIT  
ESCOMPTE & RECouvreMENTS  
ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION  
SAPIN, CHÈNE, ETC.  
Usines de la Forge et de la Ville  
**J.-B. ROUZAUD**  
BÉLESTA

Spécialité de Lainages des Pyrénées  
**Maison ARASSE**  
Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES  
Soieries, Dentelles Espagnoles  
Corsets des meilleures marques  
Lingerie, Flanelles, etc.  
MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

**LE BAIN VARECH**  
Direction et Administration :  
67-69 — rue Saint-Jean — 67-69  
**CAEN**  
Téléphone 4-40

**La Mer chez soi**  
L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.  
Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le "Bain Varech" dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iode de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.  
Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.  
Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.  
Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.